

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 1er MARS 2021**

Commission des finances du 22 février 2021

## **SOMMAIRE**

Références légales INTRODUCTION	P.3 P.4
TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.5
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P.5
1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante 1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines	P.6 P.8
1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P.13
1-2-1/ Evolution des principales recettes de fonctionnement 1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale	P.14 P.16
1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.20
TITRE 2 - ETAT D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	P.23
2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE	P.23
2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE	P.24
TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT	P.26
3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P.26
3-2 / LE PLAN PLURIANNNUEL D'INVESTISSEMENT	P.28
3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	P.29
3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT	P.31
BUDGET ANNEXE SPIC HALTE NAUTIQUE	P.32

<u>Annexe 1</u>: Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur structure 2015-2020

<u>Annexe 2</u>: Evolution des recettes réelles de fonctionnement et de leur structure 2015-2020

Annexe 3 : Détail des dépenses d'investissement 2015-2020

<u>Annexe 4</u>: Etat des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

<u>Annexe 5</u>: Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2023

<u>Annexe 6</u>: Détail des recettes d'investissement 2015-2020

Annexe 7 : Détail des résultats du budget annexe du SPIC Halte Nautique sur la période 2018-2020

## Références légales :

#### Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article <u>L. 2121-8</u>. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle OrganisationTerritoriale de la République (dite loi NOTRe) indique quele Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) apour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'annéed'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestionde la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement eten investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière :

- « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

#### **INTRODUCTION**

Le débat d'orientation budgétaire 2021 intervient dans un contexte de récession nationale liée à la crise sanitaire : -11,5 % de taux de croissance du PIB en 2020. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteint 11,3% du PIB en 2020.

La loi de finances pour 2021 mise sur un rebond de l'activité. Néanmoins, on peut déjà anticiper une révision de la trajectoire de réduction des déficits publics et de désendettement, issue de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022..

Pour l'heure, les mesures de soutien pour faire face à la crise et les pertes durables de recettes publiques sont compensées massivement par la dette. L'Etat prévoit d'emprunter 280 milliards d'euros en 2021.

Au niveau local, la commune, comme la grande majorité des communes de France, n'a pas bénéficié du dispositif de garanties de recettes instauré en 2020 (seulement 2500 communes seraient éligibles à la garantie 2020). Ce dispositif est reconduit en 2021 : dès lors que les ressources fiscales n'atteindront pas leur moyenne 2017-2018-2019, l'Etat compense la différence. Il s'agira surtout de répondre au décrochage attendu du produit de fiscalité professionnelle pour les intercommunalités, en particulier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La Loi de Finances pour 2021 prévoit également la réduction des impôts de production, notamment la suppression de la part régionale de la CVAE, entièrement prise en charge par l'Etat dans le cadre du plan de relance.

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) ne sera plus perçue par la commune en 2021 et sera définitivement supprimée en 2023. Le produit de la THRP est compensé par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Un mécanisme de correction appliqué par l'Etat vient neutraliser les écarts de compensation qui résultent de ce transfert de fiscalité.

Le taux de TFPB devient le taux de référence de l'imposition locale.

En ce qui concerne les Départements et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), une quote-part de TVA leur sera affectée.

La Loi de Finances pour 2021 marque une nouvelle étape vers la reprise en main par l'Etat d'une partie des ressources des collectivités. Dans le contexte actuel et les difficultés financières qui s'annoncent à l'issue de la crise sanitaire, il est fort probable que les collectivités soient mises à contribution, soit par une diminution des concours de l'Etat, soit par une ponction sur les compensations.

Comme la relance de l'activité économique passe par l'encouragement à l'investissement local, il est donc important de préserver la capacité d'investissement des collectivités.

Ce rapport d'orientation budgétaire permet de faire l'analyse rétrospective des finances communales (sur la période 2015-2020). L'analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard des principaux indicateurs : niveau d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de fiscalité,....

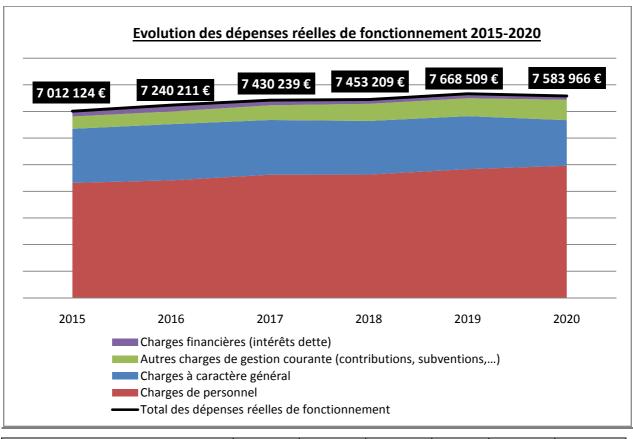
Nous verrons que la commune a su dégager des capacités d'autofinancement et un niveau d'endettement favorables à la réalisation de ses objectifs d'investissement.

Ce document contient également les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que des orientations en matière de programmation d'investissement.

<u>A noter</u>: les ratios de moyenne de strate indiqués dans ce document se réfèrent aux Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), pour l'année 2019. **Source DGCL** 

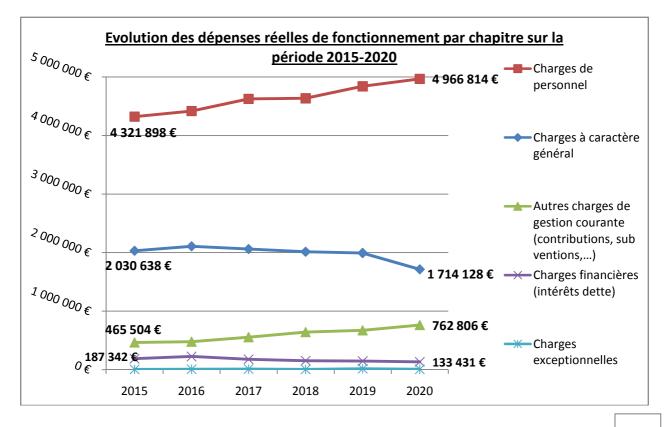
## 1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Cf. Annexe 1



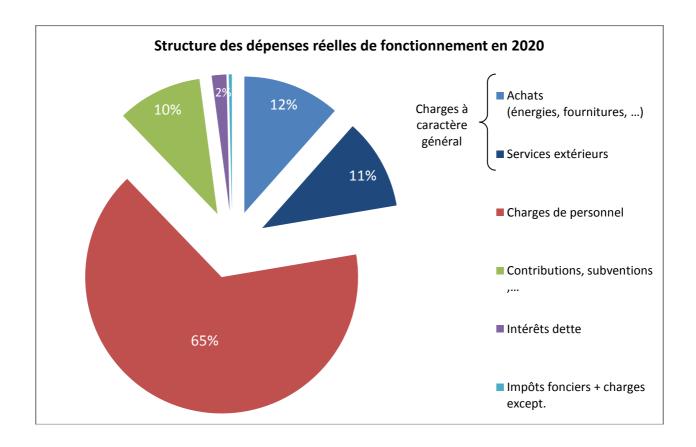
Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total dépenses réelles en valeur/habitant*	691€	690€	713€	691€	689€	662 €

\*moy.strate: 1107



	Charges à caractère général	Charges de personnel	Contributions, subventions, participations	Intérêts de la dette
Evolution 2019 - 2020	-14,0 %	+2,6 %	+13,2 %	-8,9 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020	-3,3 %	+2,8 %	+10,4 %	-6,6 %

	Total dépenses réelles de fonctionnement
Evolution 2019 - 2020	-1,1 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020	+1,6 %
Evolution 2019 - 2020 en valeur/habitant	-4,0 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020 en valeur par habitant	-0,9 %



# 1-1-1 / Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion courante(chapitre 65)

## Le chapitre 011 - Les charges à caractère général

La forte diminution des dépenses à caractère général (- 277 886 €, soit -14 %) s'explique par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, en particulier la période du 1er confinement.

Les postes les plus impactés relèvent du domaine périscolaire : les repas de cantine scolaire (- 70 310 €), les classes de découverte (- 34 155 €), le transport scolaire organisé par la Région, les fournitures scolaires, le théâtre municipal, les sorties scolaires, le recours à l'association Relais pour le remplacement d'agents absents sur des temps courts,...

D'autres postes comptables ont également été impactés à la baisse par la crise sanitaire :

- ✓ les dépenses liées à l'organisation de manifestation ou cérémonies diverses (comptes 60623, 6232),
- ✓ les dépenses de communication (compte 6237),
- ✓ les frais d'affranchissement (compte 6261),
- ✓ les dépenses énergétiques (compte 60611, 60612 et 60613) , en raison notamment de la fermeture de bâtiments publics (équipements sportifs, vestiaires, salles municipales,...).

A noter que le nouveau contrat de fourniture de gaz a également un effet important sur la réduction de la facturation annuelle.

L'extinction de l'éclairage public la nuit a permis de couvrir l'intégration au parc de 3 nouveaux postes (Bois Milon) depuis le 1er janvier 2020.

Globalement, la réduction des dépenses de gestion courante liée à la crise sanitaire a permis de couvrir les dépenses supplémentaires sur l'exercice 2020 telles que :

- ✓ Les dépenses de gestion de la crise sanitaire (31 223 €) : Gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, masques, visières de protection, distributeurs essuie-mains,...,
- ✓ L'adhésion au service commun intercommunal d'instruction des demandes d'urbanisme : 46 303 €,
- ✓ Les besoins en petit équipement pour la réalisation de travaux en régie (local propreté, maison de la Dauge, installation de leds,...): +15 355 €.

#### Concernant l'exercice 2021:

- ✓ Globalement, et sauf nouvelle période de confinement en 2021, plusieurs comptes du chapitre 011 vont retrouver un niveau comparable à celui de 2019 : en particulier les dépenses liées au domaine périscolaire et les dépenses énergétiques.
- ✓ Les charges comptabilisées au 615 vont augmenter pour répondre aux besoins supplémentaires d'entretien et de maintenance : nouveaux marchés pour l'entretien des espaces verts (+ 14 700 €), la maintenance du parc informatique (+ 20 800 €), les licences logicielles de protection des installations informatiques (+ 5 900 €), la maintenance des équipements de vidéo protection (+ 4 200 €), la maintenance des équipements de cuisine.
  - Les besoins supplémentaires en produits d'entretien et équipements de travail vont nécessiter une révision à la hausse des marchés correspondants.

Le budget primitif 2021 affichera un montant prévisionnel permettant de couvrir a minima le niveau des charges à caractère général en 2019, soit une prévision de + 14 %.

## Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : contributions, subventions, ...

Les contributions et subventions comptabilisées au sein de ce chapitre ont évolué à la hausse depuis 2017 pour différents motifs :

- ✓ La mise à disposition du personnel auprès de l'association CLAP, chargée d'une mission de service public culturel pour le compte de la collectivité, est intégrée à la subvention annuelle depuis 2017. La valorisation de cette mise à disposition est couverte par le remboursement de la somme correspondante (compte de recette 70848). Elle devrait s'élever à 76 500 € en 2021.
- ✓ L'adhésion au service du SDEEG pour l'entretien du réseau d'éclairage public a déplacé la dépense du chapitre 011 au chapitre 65. La somme proposée au BP 2021 sera d'environ 65 000 €.
- ✓ La majoration de la contribution communale au SDIS depuis 2019 (28 240 € en 2021).

En 2020, la hausse des dépenses comptabilisées sur le chapitre 65 (+ 89 152 € par rapport à 2019) est surtout liée à l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans. La participation supplémentaire aux frais de scolarité de l'école Sainte-Marie pour les élèves inscrits en école maternelle s'est élevée à 64 630 € en 2020.

La participation communale aux frais de scolarité de l'école Sainte-Marie pour l'année scolaire 2020-2021 (basée sur le compte administratif 2019) est encore à l'étude.

Passée de 20 000 € à 41 000 € pour répondre aux situations d'urgence pendant la crise sanitaire, la subvention versée au CCAS pourrait être maintenue à un niveau élevé en 2021 : 35 000 €.

Enfin , le montant affecté aux indemnités des élus augmentera pour couvrir l'indemnisation d'un adjoint et d'un délégué supplémentaire, à prendre en compte sur un exercice entier : environ 142 000 €.

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent, le budget primitif pour 2021 devrait afficher une augmentation de + 4,5 à 5 % du chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", soit environ + 40 000 €.

## 1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines

#### **Les effectifs:**

Statut des agents	1er janv. 2015	1er janv. 2016	1er janv. 2017	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020	1er janv. 2021
Fonctionnaires stagiaires	6	8	6	4	3	7	8
Fonctionnaires titulaires	98	102	108	112	115	113	112
Total fonctionnaires	104	110	114	116	118	120	120
Contractuels	31	21	20	22	22	17	23
Total :	135	131	134	138	140	137	143

Nombre d'emplois en ETP (Equivalent Temps Plein) au 1er janvier 2021 : 139,71

Nombre ETP fonctionnaires : **119,37** Nombre ETP contractuels : **20,34** (les apprentis sont comptabilisés à 0,5 ETP)

Parmi les fonctionnaires de la collectivité : 4 sont sur un emploi à temps non complet, 6 exercent leur emploi à temps partiel pour convenances personnelles, 4 sont en position de disponibilité.

4 agents sont mis à disposition de l'association CLAP (1 agent mis à disposition pour une quotité de temps de travail de 50 % et 3 pour une quotité de 35 %).

2 agents sont mis à disposition du Grand Cubzaguais Communauté de Communes (GCCC) pour une quotité de temps de travail de 60 %.

Parmi les 23 agents contractuels : 4 contrats d'apprentissage, 2 contrats aidés en Parcours Emplois Compétences (PEC), 2 services civiques, 2 contrats à durée déterminée sur emploi permanent, 10 contrats d'accroissement d'activité, 2 contrats de remplacement,1 collaborateur de cabinet.

Plusieurs contrats dans les écoles ont pris effet au <u>4 janvier 2021</u>. Il est donc intéressant d'observer l'état des effectifs à cette date :

Tous statuts confondus: 154 agents / 147,81 en ETP

dont: 34 contractuels / 28,44 ETP

A cette même date du 4 janvier 2021, l'effectif, hors contrats de remplacement, agents en disponibilité et services civiques (missions de 7 mois), est le suivant : 136 agents / 131,73 ETP

Ces derniers chiffres sont très proches de ceux enregistrés le 6 janvier 2020 (137 agents et 131,5 ETP).

Structure des emplois / catégorie au 1er janvier 2021	Nb agents	%
Agents de catégorie A	10	7 %
dont contractuels	3	
Agents de catégorie B	8	6 %
dont contractuels	1	
Agents de catégorie C	125	87 %
dont contractuels	19	
Total	143	

Affectation des agents par service (hors 4 agents en disponibilité)	Nb agents	%
Administratif	27	19 %
Police	5	4 %
Médiathèque	5	4 %
Culture - vie associative	8	6 %
Ecoles	53	38 %
Techniques	41	29 %
Total :	139	

- ✓ La grande majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 68 % (32 % d'hommes).
- ✓ L'âge moyen des agents permanents est de 47,5 ans (moyenne de 46,5 ans pour les villes de même taille).
- ✓ Le salaire net moyen mensuel s'élève à 1 578,23 € sur le mois de décembre 2020 (hors services civiques et remplacements ponctuels à temps non complet). Montant moyen en décembre 2019 : 1 525,97 €.
- ✓ Seul avantage en nature recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).

#### Temps de travail et absences :

✓ Le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail a été révisé pour la dernière fois en 2020 (délibération du conseil municipal du 21/12/2020).

Un cycle de travail annualisé est appliqué pour les agents des écoles et le gardien de la Plaine des Sports.

- ✓ Total des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2020 : 1461,75 heures (20 385 €). En 2019 : 3337 heures (45 235 €).
- ✓ Taux d'absentéisme de 8 % en 2020 (7,5 % en 2019). Moyenne des communes de même taille : 7,8 %.

Pour rappel : lors des périodes de fermeture des services municipaux ou de réduction de l'activité liée à la crise sanitaire, les agents fonctionnaires ou sous contrat en cours ont bénéficié du maintien de leur rémunération. Le dispositif de chômage partiel ne s'applique pas à la fonction publique.

Coût des contrats de remplacement en 2020 : 152 364 € (116 991 € en 2019) dont un remplacement de longue durée (pour une disponibilité), dont 106 037 € pour le seul service des écoles.

Retenue des jours de carence sur l'année 2020 : 77 jours, soit 4 826 €.

(En 2019 : 143 jours de carence)

A noter que la journée de carence n'est plus appliquée pour les agents testés positifs à la Covid-19.

## Les dépenses de personnel :

Chapitre 012	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rémunérations						
fonctionnaires et cotis.	2 021 178 €	2 192 168 €	2 297 042 €	2 339 982 €	2 441 637 €	2 526 853 €
salariales						
Rémunérations						
contractuels et cotis.	511 811 €	402 055 €	468 797 €	415 610 €	435 834 €	429 234 €
Salariales						
Régimes indemnitaires	428 186 €	438 734 €	434 475 €	475 488 €	507 775 €	497 425 €
Cotisations patronales et						
conventions	1 265 684 €	1 288 263 €	1 343 274 €	1 326 916 €	1 371 172 €	1 415 591 €
d'apprentissage						
Assurance du personnel	88 416 €	88 375 €	72 247 €	68 201 €	74 020 €	94 664 €
Médecine du travail	6 623 €	8 818 €	10 269 €	8 712 €	9 784 €	3 046 €

Total: 4321898 € 4418413 € 4626104 € 4634909 € 4840222 € 4969034 €Evolution: +2,17% +2,23% +4,70% +0,19% +4,43% +2,62%

Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020 : + 2,8 %

L'évolution 2019-2020 est ramenée à **+1,85** % si on tient compte des remboursements de l'assurance statutaire (CNP assurances), pour les agents en accident du travail et maladie professionnelle : article 6419 en recettes de fonctionnement.

Dans la structure des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel constituent la part la plus importante, comme toutes les communes (59 % pour la moyenne de la strate).

En 2020, le pourcentage élevé des charges de personnel (65,5 %) doit être relativisé :

La crise sanitaire a occasionné une baisse importante des charges à caractère général (- 14 %), alors que les rémunérations des agents permanents de la collectivité ont été maintenues pendant la période de confinement. Il en résulte un effet mécanique de hausse du pourcentage des dépenses de personnel dans la somme totale des dépenses réelles de fonctionnement.

D'autant que la part des subventions et participations a nettement augmenté (+13,2 %) : voir détail du chapitre 65.

Par ailleurs, ce ratio reflète de manière incomplète la situation de la commune :

- ✓ La Commune privilégie la réalisation de services en régie (ex : restauration scolaire) plutôt que l'externalisation de prestations comptabilisées au chapitre 011. Ce qui génère mécaniquement un ratio élevé de charges de personnel.
- ✓ A l'instar des villes de + de 10 000 habitants, la Commune supporte de nombreuses charges dites de centralité. Ces charges s'atténuent lorsque l'intercommunalité est très intégrée. La montée en compétence du Grand Cubzaguais Communauté de Communes est en cours mais elle est loin d'atteindre le niveau d'intégration de la métropole en terme de mutualisation de services.
- ✓ On peut également noter le nombre moyen d'emplois en équivalent temps plein pour les communes de la même strate : 17,1 pour 1000 habitants. L'application de ce taux à la Commune donnerait 205 agents alors que les effectifs oscillent actuellement entre 145 et 150 agents en ETP.

Considérant les éléments ci-dessus, on peut dire que la Commune assure un niveau de service élevé avec un effectif limité.

Pour autant, l'objectif de contenir la masse salariale demeure un objectif permanent.

Une large partie de la masse salariale s'avère incompressible en raison des nécessités de service toujours croissantes : entretien de nouveaux espaces publics, augmentation du nombre d'élèves scolarisés,...

Par ailleurs, la grande majorité des agents (80 %) a le statut de fonctionnaire qui entraîne une progression constante des traitements de base. Les mobilités sont plutôt réduites (elles concernent souvent des agents de catégories A).

La mise en œuvre d'une démarche mutualisation de services au niveau intercommunal, par le transfert de compétences ou la création de services communs (ex : instruction IADS), pourrait permettre de réduire les effectifs de la Commune. Un transfert de compétence réduirait l'attribution de compensation versée par le Grand Cubzaguais Communauté de Communes. Un service commun aboutirait à transférer la charge vers le chapitre 011 (compte de services extérieurs).

Le fait d'externaliser davantage de missions au secteur privé peut influer sur les effectifs mais peut comporter des inconvénients en terme de maîtrise du service rendu.

#### Eléments à prendre en compte pour l'exercice 2021 :

- ✓ L'application de l'indemnité de fin de contrat. Déjà instaurée pour les salariés du secteur privé, l'indemnité de fin de contrat dite "prime de précarité" vise à indemniser les agents contractuels de droit public dont le contrat s'achève. Elle concerne les contrats sur emplois permanents et non-permanents, conclus pour une durée inférieure ou égale à un an. Elle ne s'applique pas en cas de renouvellement du contrat ou en cas de nomination de l'agent.
  - Cette mesure qui s'applique pour les contrats qui ont débuté après le 1er janvier 2021 devrait coûter a minima 20 000 € à la collectivité sur l'année, et sans doute davantage à partir de 2022 avec la prise en compte des contrats qui auront débuté en N-1.
- ✓ Le recrutement d'un nouvel agent de police municipale à mi-année 2021.
- ✓ La mobilisation d'agents pour l'organisation des élections départementales et régionales (environ 15 000 €).
- ✓ Le recours à du personnel supplémentaire pour répondre aux besoins de désinfection des locaux scolaires, en raison de la crise sanitaire.
- ✓ Les mouvements de personnels (à noter au moins 2 départs en retraite en 2021) et le taux d'absentéisme du personnel des écoles auront également un impact sur la masse salariale, mais difficile à anticiper à ce moment de l'année.
- ✓ Le recrutement d'un nouveau responsable du service urbanisme au 4 janvier 2021 a occasionné une prise en charge directe à 60 % par la Commune et à 40 % par le GCCC (instruction IADS du service commun).
- ✓ La réévaluation de l'indemnité de compensation de la hausse de la CSG et les reclassements indiciaires pour les catégories A et C (nouvelle étape du PPCR) auront un effet sur le moyen terme.
- ✓ L'étude du renfort en personnel d'ingénierie des services techniques.

A noter : une aide exceptionnelle et forfaitaire de l'Etat de 3000 € pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. Ce qui va représenter une aide de 9 000 € pour la collectivité.

Evolution prévisionnelle des charges de personnel sur l'année 2021 : + 4 % (+ 200 000 €)

## Récapitulatif des projections d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2021 :

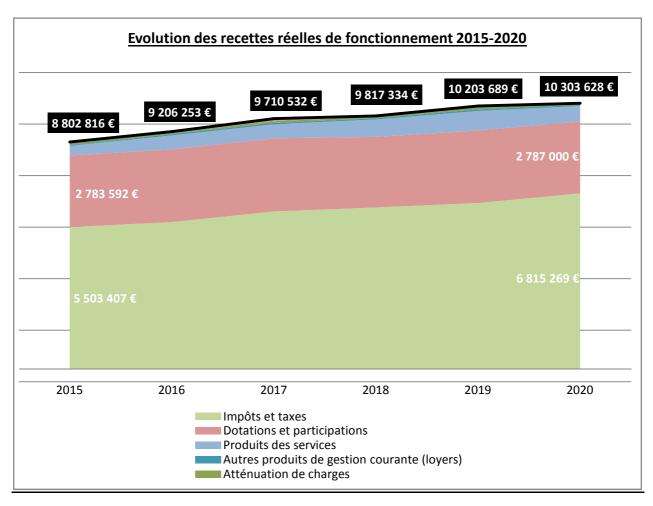
Chapitre 011 - charges à caractère général	+ 14 %
Chapitre 012 - charges de personnel	+ 4 %
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante (contributions, subventions,)	+ 5%
Chapitre 66 - charges financières (intérêts de la dette)	- 14,5%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	=
Total des dépenses réelles de fonctionnement	+ 6 %

Evolution rapportée en valeur/habitant : + 0,9 %

Evolution moyenne annuelle en valeur/habitant constatée sur la période 2015-2020 : -0,9 %

## 1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Cf. Annexe 2

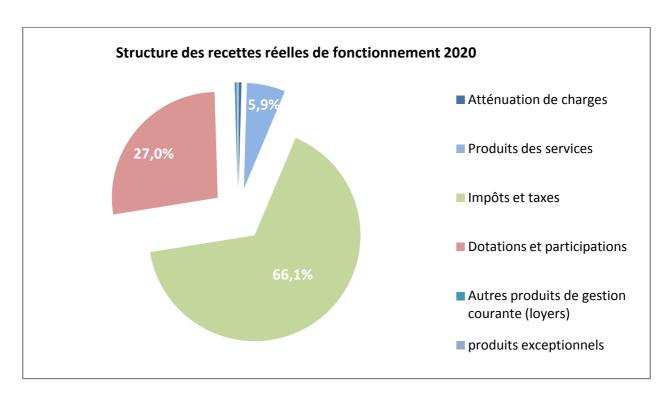


Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total recettes réelles en	867 €	877 €	932 €	910€	917 €	899 €
valeur/habitant*	007	<i>0,,</i> <b>c</b>	332 6	3100	31, 0	033 0

\*moy.strate : 1303

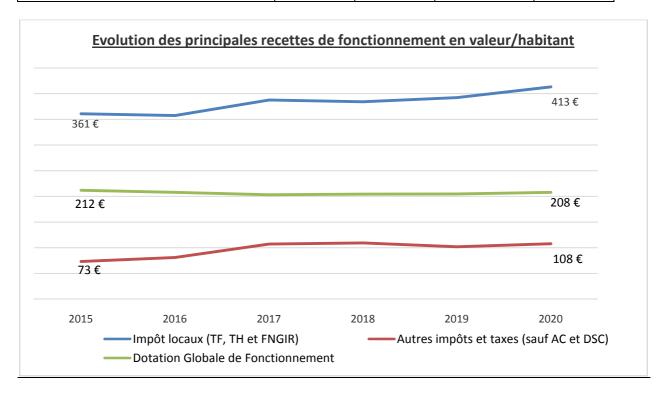
	Atténuation de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante
Evolution 2019 - 2020	-49 %	-20,3 %	+5,7 %	-0,8 %	-37,7 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020	-10,2 %	+10 %	+4,4 %	=	+4,3 %

	Total recettes réelles de fonctionnement
Evolution 2019 - 2020	+1 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020	+3,2 %
Evolution 2019 - 2020 en valeur/habitant	-2 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2015-2020 en valeur par habitant	-0,7 %



## 1-2-1 / L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

Principales recettes de fonctionnement	Valeur 2020/hab	Moy. strate	Ratio structure 2020 (% produits)	Moy. strate
Impôt locaux (TF, TH et FNGIR)	413€	563 €	46,04%	43,19%
Autres impôts et taxes (sauf AC et DSC)	108€	115 €	12,02%	8,82%
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	208€	177€	23,15%	13,57%



#### Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2015-2020 :

Contribution au Redressement des				
Finances Publiques (2014-2017)				

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation	1 183 480 €	1 057 595 €	968 476 €	1 003 198 €	1 038 926 €	1 067 370 €
forfaitaire						
Dotation de						
Solidarité	637 363 €	788 524 €	824 138 €	846 331 €	864 932 €	884 726 €
Urbaine						
Dotation						
Nationale de	378 209 €	383 866 €	370 487 €	400 087 €	417 785 €	429 699 €
Péréquation						
TOTAL DGF	2 199 052 €	2 229 985 €	2 163 101 €	2 249 616 €	2 321 643 €	2 381 795 €
Evolution :	-3,57%	1,41%	-3,00%	4,00%	3,20%	2,59%
DGF / Nb hab*.	217 €	212€	208 €	208€	209€	208 €

Moyenne strate: 177

#### Des ressources fiscales en constante progression sur la période 2015-2020 :

- ✓ La fiscalité directe locale : le produit des 3 taxes directes locales progresse en moyenne de + 4,9 %/ an La croissance physique des bases de fiscalité directe locale explique cette progression. Le taux d'imposition n'a pas évolué depuis 2009.
- ✓ La fiscalité indirecte locale: +12,2 %/an

Le produit de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** (149 522 € en 2020) a progressé de 9,1 %/an depuis la mise en œuvre de la procédure de recouvrement d'office en 2017.

Le produit de la **Taxe sur la consommation finale d'électricité** (286 337 €) a progressé de 2,9 %/an depuis 2015.

A noter qu'à compter de 2023, cette taxe sera centralisée par l'Etat et le produit sera reversé aux communes. Ce reversement s'apparentera à une dotation de fait, indexée sur la consommation locale et l'inflation.

Le produit de la **Taxe additionnelle sur les droits de mutation** a atteint un niveau élevé en 2020 : 566 659 €. L'augmentation moyenne annuelle depuis 2015 est de 12,6%.

#### **Un faible potentiel financier**

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal (application du taux moyen national d'imposition aux bases communales de fiscalité directe locale) auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle).

Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables de la collectivité.

Le potentiel financier rapporté à la population de la Commune (population INSEE + résidences secondaires) est 1,5 fois inférieur au potentiel financier moyen de la strate. Ceci en raison d'un faible potentiel fiscal.

Les bases de fiscalité directe locale progressent physiquement sous l'effet de l'augmentation de la population. Néanmoins, elles restent faibles en valeur, comparé aux communes de la strate.

La progression significative sur 2019 et 2020 s'explique principalement par le niveau élevé de la DGF, comparé à la moyenne de la strate, qui tient compte justement du faible potentiel fiscal de la Commune.

Années :	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Potentiel financier	7 505 767 €	7 718 700 €	7 840 217 €	7 955 278 €	8 387 529 €	8 774 750 €
	1,37%	2,84%	1,57%	1,47%	5,43%	4,62%
Potentiel financier / population DGF	717,16 €	714,10€	730,34 €	717,34 €	732,28€	747,23 €
	-1,28%	-0,43%	2,27%	-1,78%	2,08%	2,04%
Potentiel financier moyen strate	1 127,23 €	1 123,13 €	1 119,80 €	1 114,56 €	1 136,25 €	1 149,47 €
	-0,35%	-0,36%	-0,30%	-0,47%	1,95%	1,16%

Le potentiel financier de la Commune est supérieur à celui constaté sur le territoire du Grand Cubzaguais mais largement en dessous de celui des villes de la métropole (+ de 1000 €/habitant) ou de la ville de Blaye (902 €/habitant).

Source: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/potentiel-financier-par-habitant

#### **Concernant l'exercice 2021 :**

✓ La Dotation Globale de Fonctionnement(DGF) devrait progresser d'environ 3 % (+70 000 €) pour tenir compte de l'augmentation de la population municipale répercutée dans la dotation forfaitaire.
L'enveloppe nationale de la DGF reste figée. Le nouveau calcul de prise en compte du potentiel fiscal et financier pour la répartition de la DGF n'entrera en vigueur qu'en 2022.

Le faible potentiel financier permettra de maintenir le niveau de la Dotation Nationale de Péréquation, composante de la DGF.

## ✓ Les produits du domaine et des services publics locaux :

En raison de la crise sanitaire, le produit des services au public et du domaine public a été fortement impacté : - 20,3 %.

Sauf nouvelle période de confinement, le produit 2021 devrait se rapprocher du niveau de 2019.

✓ La taxe additionnelle sur les droits de mutation demeure une ressource difficilement prévisible. Il est peu probable qu'elle se maintienne à un tel niveau en 2021.

#### ✓ Les autres ressources non fiscales :

A l'occasion de chaque loi de finances, des minorations sont appliquées sur les dotations de compensation et allocation compensatrices. Cette tendance devrait se confirmer : la loi de finances pour 2021 vise notamment la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

Les participations publiques au fonctionnement des services devraient être réduites en raison de la baisse d'activité au sein des services périscolaires et extrascolaires (participations de la CAF, du Département et de la Région) ou l'annulation du recensement en début d'année 2021.

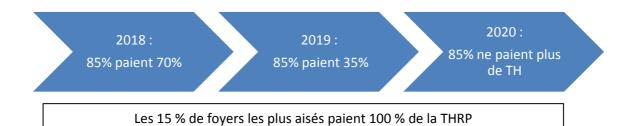
## 1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale

#### La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

La loi de finances pour 2020 prévoyait la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

Pour rappel, la LFI 2018 avait institué un dispositif de dégrèvement progressif des cotisations de THRP pour les foyers les moins aisés (environ 85 % des foyers sur la Commune) :

30% des cotisations en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

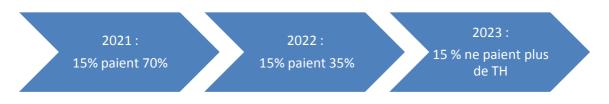


Dès 2021 la THRP pour les 15% de contribuables restant assujettis sera perçue directement par l'Etat qui

l'éteindra progressivement, sous forme d'exonération à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100 % en

2023.

En 2020, la Commune a donc perçu pour la dernière fois un produit de THRP.



Le bloc communal ne perçoit plus la TH. Suppression totale de la TH en 2023

Pour les Communes, le produit de la THRP est compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Une quote-part de TVA nationale sera affectée aux EPCI et aux départements.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu, le niveau de recettes de TFPB est modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur.

La ville de Saint-André-de-Cubzac fait partie des communes surcompensées en raison d'un produit de foncier bâti départemental supérieur (2 073 400 € en 2020) à la ressource de TH supprimée (1 664 067 € en 2020). Le produit perçu par la Commune est donc diminué de manière à redistribuer cette part de surcompensation aux communes sous-compensées.

Ce coefficient sera appliqué chaque année et la minoration en résultant évoluera dans le temps selon la dynamique de la base d'imposition de cette taxe.

Contrairement au FNGIR (créé à l'occasion de la suppression de la Taxe Professionnelle), le mécanisme correcteur suivra la dynamique des bases de taxe foncière.

## **Taux d'imposition**

La collectivité n'aura donc pas de taux de TH à voter à partir de 2021. Un taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sera voté à partir de 2023.

En 2021, le taux de TFPB devient l'imposition "pivot" du système de lien entre les taux pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la TFNB et, à partir de 2023, pour la THRS.

Taux de TFPB en 2020 : 23,64 % Moyenne de la strate : 22,58 % Taux de TFPNB en 2020 : 59,29 % Moyenne de la strate : 53,69 %

Il n'est pas envisagé de rehausser les taux des taxes foncières en 2021.

#### Evolution des bases et du produit des taxes directes locales 2015-2020 :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bases d'imposition TH	11 827 830 €	12 032 520 €	12 424 969 €	12 882 193 €	13 772 531 €	14 283 840 €
Produit TH	1 377 942 €	1 401 789 €	1 447 509 €	1 500 775 €	1 604 500 €	1 664 067 €
Bases d'imposition TFPB	9 264 446 €	9 488 691 €	10 254 275 €	10 781 524 €	11 208 891 €	12 235 495 €
Produit TFPB	2 190 115 €	2 243 127 €	2 424 111 €	2 548 752 €	2 649 782 €	2 888 673 €
Bases d'imposition TFPNB	136 457 €	150 382 €	144 317 €	143 505 €	142 849 €	140 597 €
Produit TFPNB	80 905 €	89 161 €	85 566 €	85 084 €	84 695 €	83 360 €
Produit TF et TH (état 1288)	3 648 962 €	3 734 077 €	3 957 186 €	4 134 611 €	4 338 977 €	4 636 100 €
Rôles sup. et comp.	9 513 €	15 491 €	87 897 €	11 054 €	28 426 €	18 647 €
Total produit 3 taxes	3 658 475 €	3 749 568 €	4 045 083 €	4 145 665 €	4 367 403 €	4 654 747 €
Evolution :		2,5%	7,9%	2,5%	5,3%	<mark>6,6%</mark>
Total produit/habitant	360 €	357 €	388 €	384 €	393 €	406 €
Evolution :		-0,8%	8,6%	-1,0%	2,2%	3,4%
Attribution de compensation	941 082 €	941 082 €	928 934 €	839 856 €	839 856 €	839 856 €
Dot° solidarité Com.	63 938 €	64 138 €	0€	0€	0	0
Tot. reversement communautaire	1 005 020 €	1 005 220 €	928 934 €	839 856 €	839 856 €	839 856 €
Total fiscalité + reversement GCCC	4 663 495	4 754 788	4 974 017	4 985 521	5 207 259	5 494 603
Evolution :		+2,0%	+4,6%	+0,2%	+4,4%	+5,5%

Evolution moyenne des bases sur la période 2015-2020: TH: +3,85 % / TFPB: +5,72 % / TFNB: +0,60 %

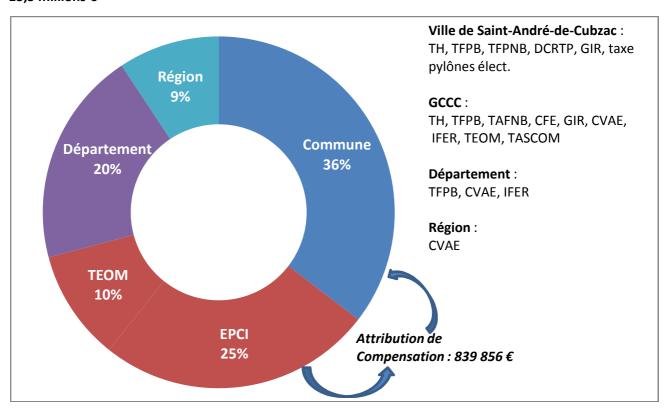
En 2021, l'affectation à la Commune de la part départementale de taxe foncière et l'application du mécanisme de compensation assurent donc à la Commune un maintien de son ancien produit de TH.

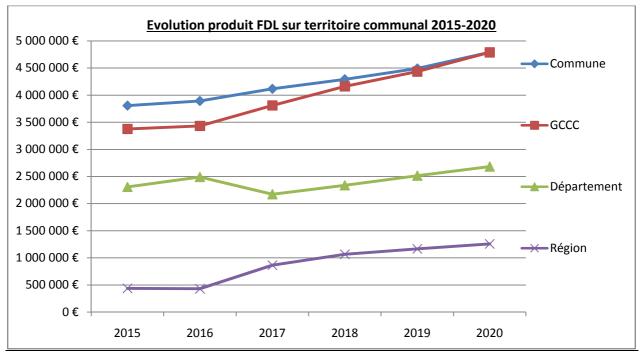
La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an) ressort à + 0,2 %. Cette revalorisation sera donc appliquée aux bases d'imposition des seules taxes foncières en 2021, hors évolutions physiques (constructions, travaux,...).

Sur les deux dernières années (2019 et 2020), le produit de la part départementale de TFPB perçu par le Département sur le territoire communal a augmenté de plus de 6 %. La dynamique de bases de TF sur le territoire communal devrait permettre d'obtenir une progression du produit total de fiscalité directe locale d'environ 4 à 5 % en 2021, soit environ : + 200 000 €.

Considérant l'ensemble des éléments qui précédent, les recettes réelles de fonctionnement en 2021 devraient progresser au minimum de 2,5 % par rapport à 2020 soit une augmentation d'environ 250 000 €.

## Répartition de la fiscalité directe locale (FDL) sur le territoire communal en 2020 13,5 millions €





#### A noter:

- ✓ Le GCCC reverse une Attribution de Compensation (AC) à la Commune à hauteur de 839 856 €. Cette AC est issue de l'instauration d'une fiscalité professionnelle unique sur le territoire. Conformément au pacte financier et fiscal intercommunal, ce montant est figé depuis 2018 et le montant de la dotation de solidarité communautaire a intégré àl'AC.
- ✓ La progression soutenue du produit total de fiscalité directe locale sur le territoire : +5,3 %/an : de 9 926 644 € en 2015 à 13 516 825 € en 2020.

## 1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

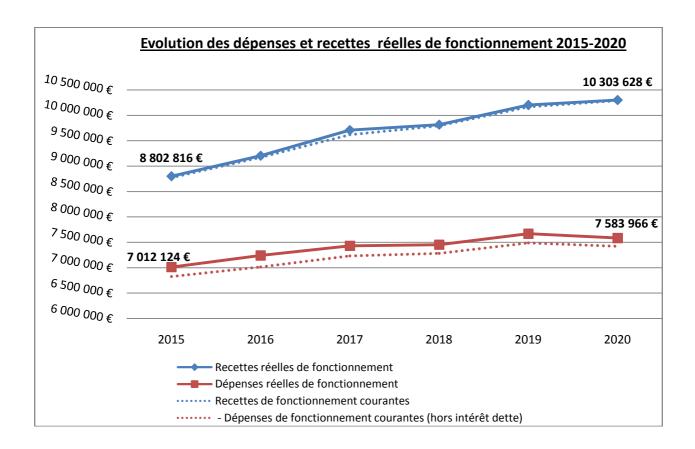
Les données indiquées dans cette partie relative à l'autofinancement ont été « retraitées » de manière à :

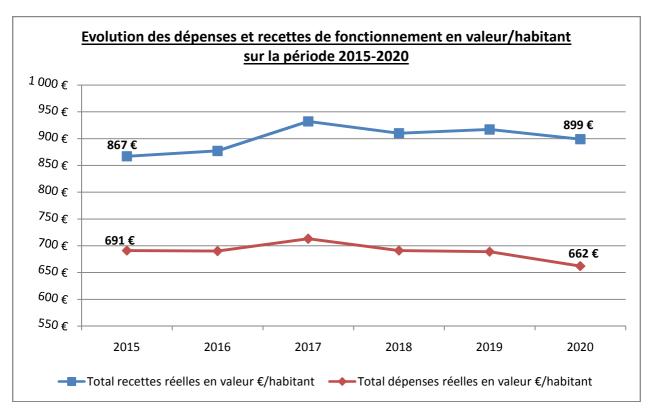
- Neutraliser les charges et ressources exceptionnelles ;
- Neutraliser les dépenses et recettes d'ordre (écritures comptables non « réelles ») ;
- Déplacer les recettes de cession sur les recettes d'investissement ;
- Déplacer les dépenses de travaux en régie en dépenses d'investissement.

Ces données sont libellées : "dépenses et recettes de fonctionnement courantes".

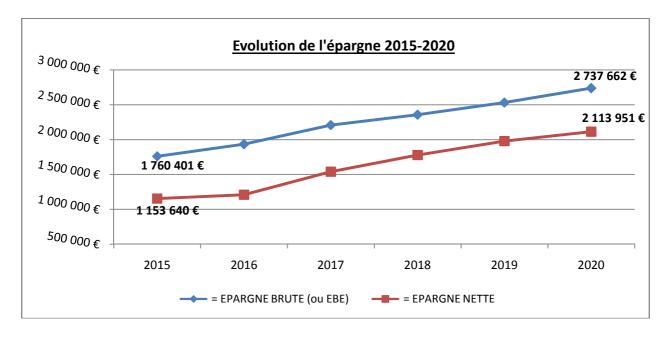
DEFINITIONS	
<u>DEFINITIONS</u>	
EPARGNE DE GESTION =	C'est l'excédent de fonctionnement, avant frais financiers (intérêts de la dette). Il s'agit d'un solde naturel, sans prise en compte de l'endettement de la collectivité.
EPARGNE BRUTE =	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.
EPARGNE NETTE =	Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.  Elle permet d'autofinancer les projets d'investissement.

CHAINE DE L'EPARGNE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	8 802 816 €	9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €	10 203 689 €	10 303 628 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €	7 668 509 €	7 583 966 €
Recettes de fonctionnement courantes	8 772 525 €	9 173 192 €	9 618 559 €	9 794 461 €	10 166 172 €	10 290 746 €
- Dépenses de fonctionnement courantes (hors intérêt dette)	6 824 782 €	7 013 595 €	7 232 144 €	7 283 134 €	7 486 965 €	7 419 653 €
= EPARGNE DE GESTION	1 947 743 €	2 159 597 €	2 386 415 €	2 511 327 €	2 679 207 €	2 871 093 €
- Intérêts dette	-187 342 €	-225 968 €	-178 606 €	-153 822 €	-146 527 €	-133 431 €
= EPARGNE BRUTE (ou EBE)	1 760 401 €	1 933 629 €	2 207 809 €	2 357 505 €	2 532 680 €	2 737 662 €
- Remboursement du capital	-606 761 €	-724 859 €	-668 161 €	-579 035 €	-554 359 €	-623 711 €
= EPARGNE NETTE	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €	2 113 951 €
Evolution épargne nette	-2,47%	+4,78%	+27,37%	+15,51%	+11,24%	+6,86%





- ✓ La progression moyenne annuelle des recettes de fonctionnement (+ 3,2 %) sur la période 2015-2020 doit être comparée à l'évolution de la population. L'augmentation moyenne des recettes en valeur/habitant est ainsi réduite à + 0,7 %/an sur la période.
- ✓ En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, l'évolution 2015-2020 est marquée par un recul de la valeur/habitant : 0,9 %/an, et une progression moyenne très contenue de la somme des dépenses réelles de fonctionnement sur la période : + 1,6 %/an.



## Ratios d'épargne :

Epargne de gestion / Recettes de fonctionnement courantes :27,90 %. Moy.strate : 16,43 %

Epargne brute (CAF) / Recettes de fonctionnement courantes : 26,60 %. Moy.strate : 15,01 %

Epargne nette (CAF nette) / Recettes de fonctionnement courantes : 20,54 %. Moy.strate : 8,43%

#### **Commentaires**:

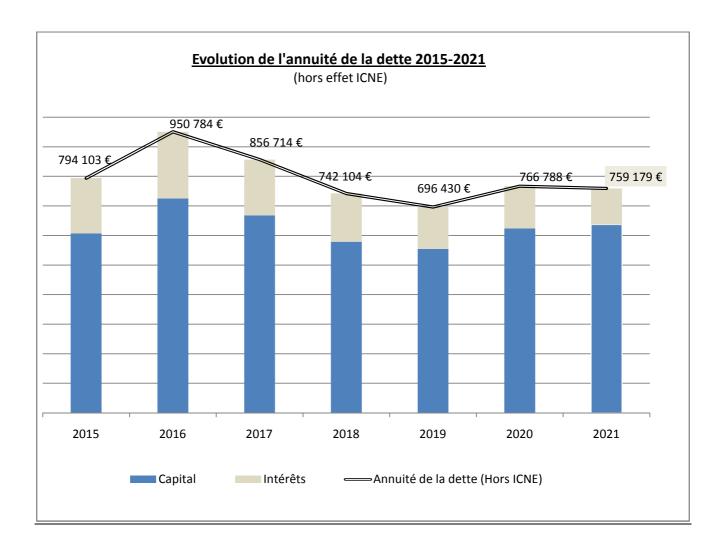
Malgré le début d'amortissement de l'emprunt souscrit en 2019, le niveau de l'épargne nette (après remboursement du capital de la dette) issue de l'exécution comptable 2020, est donc très favorable.

Le niveau de l'épargne brute en 2020 (2 737 662 €) s'explique par :

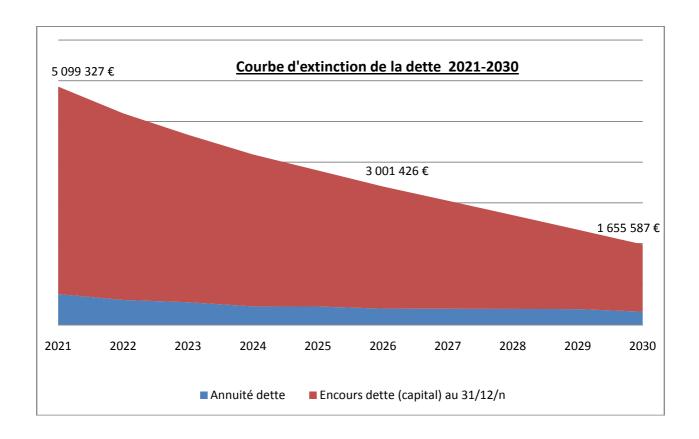
- Une dynamique de recettes principalement liée à la dynamique des bases de fiscalité locale,
- Un niveau de dépenses de fonctionnement ralenti en 2020 en raison de la crise sanitaire,
- Un faible niveau d'intérêts de la dette (taux d'intérêt de 1% sur dernier emprunt de 2 millions €).

## 2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité de la dette (Hors ICNE)	794 103 €	950 784 €	856 714 €	742 104 €	696 430 €	766 788 €	759 179 €
Capital	606 761 €	724 859 €	668 161 €	579 035 €	554 359 €	623 711 €	636 728 €
Intérêts	187 342 €	225 925 €	188 553 €	163 069 €	142 071 €	143 077 €	122 451 €
Encours de la dette au 31/12/n	6 887 028 €	6 161 322 €	5 493 161 €	4 914 126 €	6 359 766 €	5 736 055 €	5 099 327 €



<u>A noter</u>: La structure de la dette au 1er janvier 2021est composée de 14 emprunts dont 1 à taux variable simple auprès de la Caisse Française de Financement Local (Euribor 12 mois) et 2 à taux variables indexés sur le Livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.



## 2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE

Pop. 1/1/2021: 12051

Annuité de la dette

Annuité de la dette 2021 : 63 € /hab.

Moyenne de la strate en 2019 : 108 € /hab.

Encours de la dette

Encours de la dette au 31/12/2020 : 476 € /hab.

Moyenne de la strate au 31/12/2019: 850 € /hab.

Taux de charge de la dette

Plus il est élevé, plus la capacité d'épargne future sera faible

(annuité/ressources de fonctionnement)

Année	RR courantes de Fonct.	Annuité	Taux de charge de la dette	Moy. Strate
2019	10 166 172 €	696 430 €	6,85%	8,28%
2020	10 303 628 €	766 788 €	7,44%	NC
Projection 2021	10 500 000 €	759 179 €	7,23%	

Encours de la dette au 31/12/2020 en % des produits de fonct. : 55,67%

Moyenne de la strate en 2019 : 67,10%

# Capacité de désendettement

Nombre d'années nécessaires pour amortir l'encours de dette si la commune consacre l'intégralité de son autofinancement brut. Zone d'alerte > 10

(encours de dette / Epargne brute)

Année	Epargne brute	Encours dette	Capacité désendettement (en années)
2019	2 532 680 €	6 359 766 €	2,51
2020	2 737 662 €	5 736 055 €	2,10
Projection 2021	2 500 000 €	5 099 327 €	2,04

Moyenne de la strate : 4,7

## **EMPRUNTS A TERME**

Années	Nb d'emprunts à terme	Montant annuité	Objet emprunts
2021	3	138 511 €	Divers investissements 2005, 2006 et 2009
2022	1	58 601 €	Divers investissements 2007
2023	3	97 023 €	Investissement Plaine des sports 2011 et divers 2008
2024	0	0€	
2025	1	47 797 €	Investissement Plaine des sports 2010 et divers 2010
2026	0	0€	

## **Commentaires**:

Les ratios et indicateurs ci-dessus traduisent un état d'endettement très favorable malgré la souscription d'un emprunt de 2 millions € en 2019.

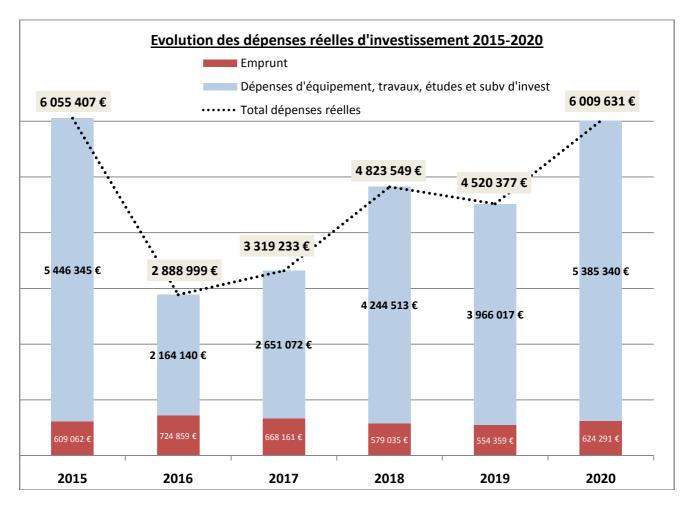
Rappel des caractéristiques principales : amortissement à échéances constantes (à partir de 2020), sur une durée de 15 ans et un taux fixe de 1%, auprès de La Banque Postale.

La Commune dispose de la capacité de répondre à un besoin de financement des investissements par un nouvel emprunt. D'autant que **3 échéances d'emprunt arriveront à terme en 2021** (138 511 €).

Le recours à cet emprunt dépendra de l'avancement des opérations projetées sur les prochains exercices budgétaires. Une ligne de trésorerie ou un emprunt à court terme peuvent aussi répondre aux besoins temporaires de trésorerie.

## 3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Cf. Annexe 3



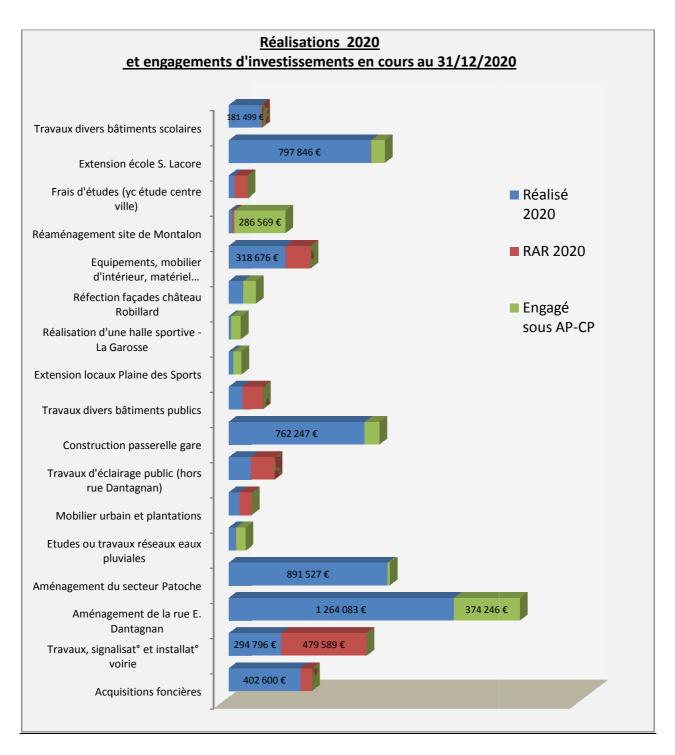
Montant annuel moyen des dépenses d'équipement, travaux, études et subventions d'investissement sur la période 2015-2020 : **3 694 137 €** 

#### Principales opérations réalisées (mandatées) en 2020 :

- ✓ La construction de la passerelle de liaison Bois Milon centre ville : **762 257 €**
- ✓ L'acquisition de la propriété Lacaussade : 401 200 €
- ✓ L'extension de l'école S. Lacore: 797 846 €
- ✓ Les travaux de rénovation des écoles communales : **110 062** € (travaux de revêtement de sols, d'isolation et de faux plafonds,...)
- ✓ Le réaménagement des cuisines B. Cabanes et S. Lacore et divers équipements ou mobiliers de cuisine : 159 597 €
- ✓ Les travaux de réaménagement de la rue E. Dantagnan : **1 264 083** € dont 136 688 € de réseaux d'éclairage public, électricité et télécommunication.
- ✓ Les travaux de réaménagement du chemin de Patoche et la création d'un giratoire rue Nationale :
   891 527 €
- ✓ Les autres travaux de voirie : la réfection du chemin de la Rousse : 172 346 €, l'aménagement de l'allée des Pins : 73 837 € (et 258 864 € en RAR)
- ✓ L'extension du système de vidéo protection : 41 868 €
- ✓ Les travaux d'extension et de réfection du réseau d'éclairage public : 124 554 €(et 133 239 € en RAR)
- ✓ La réfection des façades du Château Robillard : 81 089 €

## Taux d'exécution 2020 des dépenses réelles d'investissement :

	Réalisé 2020	Budget 2020	Taux réalisation
TOTAL dépenses réelles d'investissement	6 009 631,48 €	7 973 497,37 €	75,37%
Capital dette	624 291,13 €	624 292,00 €	100,00%
Remboursement de taxe d'aménagement	0,00€	5 000,00 €	0,00%
Crédits de paiement sous AP-CP	3 871 013,34 €	4 476 317,85 €	86,48%
Dépenses de travaux et équipements hors AP-CP	1 514 327,01 €	2 867 887,52 €	52,80%
yc dépenses engagées (RAR 2020)	2 617 552,22 €		91,27%



Reste engagé sous autorisation de programme (AP) : 1 057 919,32 € Restes à réaliser 2020 (hors AP) : 1 103 225,21 €

Total engagé au 31/12/2020 : 2 161 144,53 €

## Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

#### Cf. Annexe 4

Depuis l'adoption du budget primitif 2018, la technique comptable des AP/CP est utilisée pour les dépenses d'investissement. Référence : *articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales*.

#### Pour rappel:

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget pour engager et réaliser des dépenses prévues dans le cadre d'une AP/CP qui a été adoptée.

Cette technique permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas inscrire l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

Le détail des autorisations de programme ouvertes, indiqué dans l'annexe 4, fait état d'un prévisionnel de consommation de crédits de paiement qui s'élève à 1,44 millions € pour l'exercice 2021.

Lors du vote du BP 2021 ou en cours d'exercice, il sera proposé d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme, notamment pour la réalisation de travaux de voirie.

#### 3-2 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2020

#### Cf. Annexe 5

L'analyse rétrospective des finances communales permet d'extraire les indicateurs nécessaires à l'établissement d'une prospective financière. Celle-ci doit permettre de vérifier la capacité financière de la collectivité à porter les projets recensés dans le cadre de son PPI.

Le PPI est un outil évolutif qui a vocation à être réactualisé chaque année afin de tenir compte notamment des réalisations intervenues, des aléas opérationnels ou encore du niveau d'attribution des subventions d'investissement.

Pour l'établissement du PPI, des simulations d'exécution budgétaire ont donc été effectuées sur la période 2021-2023.

Il s'agit d'évaluer le niveau de l'épargne brute et nette (capacité d'autofinancement), la variation du fonds de roulement, la capacité de désendettement, ..., afin de vérifier que le financement des investissements projetés sera assuré (résultat de clôture positif) et anticiper le niveau d'emprunt requis.

En terme de niveau de réalisation, l'année 2022 pourrait occasionner un niveau de dépense d'équipement à hauteur de 6 millions €, si la réalisation des travaux de traitement des eaux pluviales (bassin de rétention réseaux) peuvent débuter.

Un emprunt d'un montant a minima de 2 millions € sera envisagé avant 2023 pour répondre au besoin total de financement sur la période.

## Concernant l'exercice 2021, le programme d'investissement s'élèvera à environ 4,5 millions €:

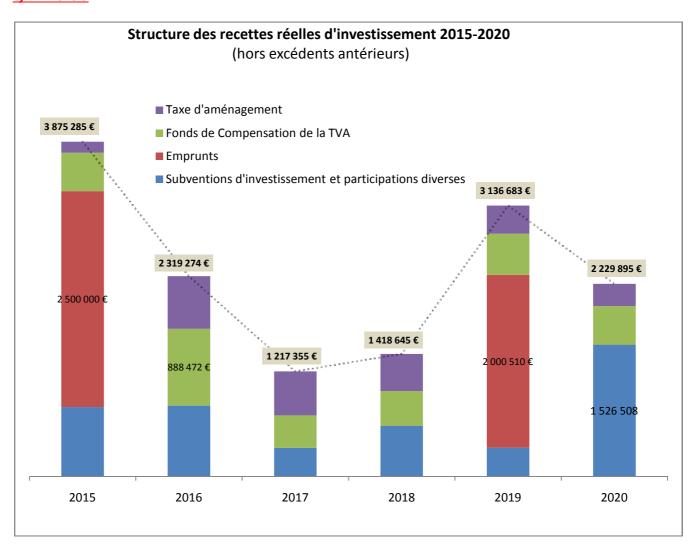
## 1,4 millions € pour les crédits de paiement sur autorisations de programme

## 3,1 millions € pour de nouvelles dépenses hors AP - CP, notamment :

- ✓ La réfection et le réaménagement de voiries communales (1,3 millions €) : chemin du Pas de Monac, chemin de Reden, chemin de Monein Lapouyade, chemin du Plantier, route de Saint-Romain (création d'un cheminement piétons),...
- ✓ Les travaux d'éclairage public (150 000 €), notamment la place du Champ de Foire.
- ✓ Les travaux de rénovation des bâtiments scolaires (150 000 €).
- ✓ L'aménagement d'un local au rdc du bâtiment Cours Clémenceau (75 000 €).
- ✓ La refonte du site internet de la ville (20 000 €).
- ✓ L'aménagement de la parcelle 1Z au quartier Bois Milon.
- ✓ La mise en sécurité du site des ateliers municipaux.
- ✓ Les acquisitions foncières : parcelles du Bois de Lafont,...

## 3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### Cf. Annexe 6

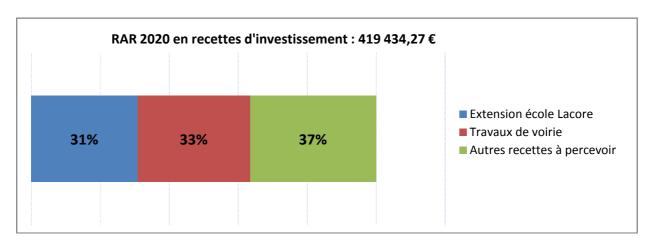


## Les principales ressources d'investissement attendues en 2021 :

## ✓ Restes à réaliser 2020

Les RAR 2020 en recettes d'investissement concernent des travaux achevés ou en cours d'achèvement.

Il s'agit principalement de subventions obtenues pour les travaux d'aménagement de la rue Dantagnan et du secteur de Patoche, ainsi que pour l'extension de l'école S. Lacore.



Hormis les subventions reprises en RAR 2020, le budget 2021 pourra afficher les subventions suivantes :

- ✓ Travaux de réaménagement du site de Montalon : 125 000 € du Conseil Départemental et 64 463 € du DSIL.
- ✓ Travaux d'extension des locaux de la Plaine des sports L. Ricci : 19 200 € du Conseil Départemental.
- ✓ Restauration des façades du Château Robillard (tranche conditionnelle) : 15 781 € du Conseil Départemental.

#### Plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés, en attente de décision d'attribution:

- ✓ Le Conseil Départemental a été sollicité pour le remplacement des huisseries de la salle du Mascaret.
- ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : travaux de rénovation de bâtiments scolaires et refonte du site internet de la Commune.
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) : travaux de rénovation énergétique de 4 bâtiments municipaux ;
- ✓ Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) : installation d'alarmes "attentat anti-intrusion" dans les écoles.
- ✓ D'autres dossiers de subventions seront déposés en cours d'année en fonction de l'avancement des projets inscrits au BP.

Le **FCTVA** s'élèvera à 702 150 €, résultant du niveau élevé d'investissement en 2020.

Le montant de **taxe d'aménagement** va certainement se stabiliser à hauteur de 250 000 € et la **participation aménageur** pour la ZAC de Bois Milon s'élèvera à 10 733,43 € pour les permis purgés de tous recours sur la tranche 2.

En fonction du nouveau programme d'investissement et des opportunités d'acquisitions foncières, il sera décidé de souscrire ou non un emprunt pour compléter le financement de la section d'investissement.

## 3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

**Définition du FDR** : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	1 153 640 €	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €	2 113 951 €
+ Recettes d'invest. hors emprunt	1 405 576 €	2 352 334 €	1 309 328 €	1 441 518 €	1 173 689 €	2 242 777 €
= Total Financement de l'investissement	2 559 216 €	3 561 104 €	2 848 976 €	3 219 987 €	3 152 010 €	4 356 728 €
- Dépenses d'invest. hors dette	5 448 646 €	2 164 787 €	2 670 561 €	4 260 767 €	4 001 034 €	5 416 802 €
= Besoin de financement	-2 889 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	-849 024 €	-1 060 074 €
+ EMPRUNT et assimilés	2 500 000 €	0€	0€	0€	2 000 510 €	0€
= Variation FDR	-389 430 €	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	1 151 486 €	-1 060 074 €

FONDS DE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	1 666 268 €	3 062 585 €	3 241 000 €	2 200 221 €	3 351 707 €	2 291 633 €

Comme prévu lors du DOB 2020, la variation négative du fonds de roulement signifie que la Commune a puisé sur son niveau de trésorerie pour financer ses investissements de l'exercice.

Le niveau élevé de trésorerie au 1er janvier 2020 était le résultat de la souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros et d'un niveau de décaissement des investissements plutôt faible sur l'année 2019 comparé au niveau des engagements de l'époque.

#### Variation du fonds de roulement à partir des résultats d'exécution de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultats		c/1068 CA	Résultats				
Section Fonct.	8 083 670,23 €	10 336 081,51 €	2 252 411,28 €			2 252 411,28 €				
Section Invest.	6 221 945,38 €	2 909 460,01 €	-3 312 485,37 €		2 000 000,00 €	-1 312 485,37 €				
				_						
Résultats reportés	Dépenses	Recettes								
Section Fonct.		1 403 528,59 €								
Section Invest.	51 821,48									
	Fonds d	e roulement au 0	1/01/2020 :			3 351 707,11 €				
	Fonds de roulement au 31/12/2020 : 2 291 633,02 €									
	Variation du for	nds de roulement :	sur l'exercice 202	0 :	·	-1 060 074,09 €				

En 2021, le niveau de mobilisation de la trésorerie dépendra du rythme de réalisation des opérations projetées, en particulier des acquisitions foncières potentielles, mais également du délai de versement des subventions ou participations attendues.

#### **BUDGET ANNEXE SPIC HALTE NAUTIQUE**

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la régie de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière, ce qui implique l'établissement d'un budget annexe au budget principal sous l'instruction M4.

A l'occasion de la création de ce service, le conseil municipal avait également acté le transfert comptable de la halte sur le budget annexe, à hauteur de 217 902 € TTC, et le versement d'une subvention de départ de 5000 €

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Le budget annexe est présenté en conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la halte nautique.

Annexe 7: détail des résultats sur la période 2018-2020

#### A noter:

Sur l'exercice 2020, le produit des emplacements et autres accès à la halte nautique est en baisse par rapport à 2019 : - 800,42 € HT (- 960,50 € TTC)

Cela s'explique par un nombre inférieur de redevables :

En 2019 : 20 emplacements au ponton (182,84 ml), 11 accès aux corps morts et 4 emplacements pour pêcheurs.

En 2020 : 18 emplacements au ponton (157,04 ml), 9 accès aux corps morts et 3 emplacements pour pêcheurs.

Des emplacements n'ont pas été proposés en raison de risques de dégradations des embarcations en cas de fortes houles ou évènements climatiques exceptionnels.

Par délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021, l'octroi par le budget principal d'une subvention d'équipement au budget annexe de la halte nautique a été approuvé.

Cette subvention d'un montant de 110 000 €, qui figurera en recettes du budget annexe, permettra de couvrir les travaux de réalisation par le SPIC de jupes de protection des pontons, sur l'exercice 2021.

L'excédent d'exploitation cumulé (10 594,04 €) permettra de couvrir les dépenses d'entretien courant de la halte.

La dotation d'amortissement à inscrire à partir de l'exercice 2021 s'élève à 7 693€ HT.

<u>A noter</u> : en application du principe d'unité budgétaire, il n'y a pas lieu de dissocier les votes du compte de gestion et du compte administratif du budget principal et budget annexe.

L'équilibre du compte administratif doit s'apprécier en consolidant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

## ANNEXE 1 au DOB 2021

## **EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2015-2020**

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolut° 2015 2016	Evolut° 2016- 2017	Evolut° 2017 2018	Evolut° 2018 2019	Evolut° 2019- 2020	Evolution moy. annuelle
011	Charges à caractère général	2 030 638 €	2 108 238 €	2 061 102 €	2 015 347 €	1 992 015 €	1 714 128 €	3,8%	-2,2%	-2,2%	-1,2%	-14,0%	-3,3%
60	Achats (énergies, fournitures, matières premières,)	966 917 €	991 191 €	978 882 €	932 946 €	1 144 312 €	876 079 €	2,5%	-1,2%	-4,7%	22,7%	-23,4%	-2,0%
61	Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,)	657 379 €	709 631 €	643 125 €	659 553 €	592 636 €	595 730 €	7,9%	-9,4%	2,6%	-10,1%	0,5%	-2,0%
62	Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et cérémonies, publications, transports, affranchiss.,	391 232 €	391 317 €	422 694 €	404 882 €	234 734 €	221 457 €	0,0%	8,0%	-4,2%	-42,0%	-5,7%	-10,8%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	15 109 €	16 100 €	16 401 €	17 967 €	20 333 €	20 861 €	6,6%	1,9%	9,5%	13,2%	2,6%	6,7%
012	Charges de personnel	4 321 898 €	4 418 413 €	4 626 104 €	4 634 909 €	4 840 222 €	4 966 814 €	2,2%	4,7%	0,2%	4,4%	2,6%	2,8%
65	Autres charges de gestion courante (contributions, subventions,)	465 504 €	478 857 €	553 809 €	642 966 €	673 654 €	762 806 €	2,9%	15,7%	16,1%	4,8%	13,2%	10,4%
	Dont contrib. SDIS (c/6553)	127 699 €	128 976 €	130 008 €	131 464 €	159 803 €	162 010 €	1,0%	0,8%	1,1%	21,6%	1,4%	4,9%
	Dont subventions assoc. (c/6574)	134 310 €	139 998 €	206 200 €	235 250 €	243 853 €	240 270 €	4,2%	47,3%	14,1%	3,7%	-1,5%	12,3%
	Total dépenses de gestion courante	6 818 040 €	7 005 509 €	7 241 016 €	7 293 222 €	7 505 891 €	7 443 748 €	2,7%	3,4%	0,7%	2,9%	-0,8%	1,8%
66	Charges financières (intérêts dette)	187 342 €	225 968 €	178 606 €	153 822 €	146 527 €	133 431 €	20,6%	-21,0%	-13,9%	-4,7%	-8,9%	-6,6%
67	Charges exceptionnelles	6 741 €	8 734 €	10 618 €	6 166 €	16 091 €	6 787 €	29,6%	21,6%	-41,9%	161,0%	-57,8%	0,1%
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	7 012 124 €	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €	7 668 509 €	7 583 966 €	3,3%	2,6%	0,3%	2,9%	-1,1%	1,6%
	Total y compris opérations d'ordre :	7 286 765 €	7 439 051 €	7 715 504 €	7 768 499 €	8 116 233 €	8 083 670 €						
									,				
Tot	tal dépenses réelles en valeur/habitant * :	691€	690 €	713 €	691 €	689 €	662 €	-0,1%	3,3%	-3,1%	-0,2%	-4,0%	-0,9%
	Population légale au 1er janvier de l'année :	10155	10495	10422	10791	11127	11464	<u> </u>					

<sup>\*</sup> Moyenne de la strate en 2019 : 1107

Structi	are (%) de l'ensemble des depenses reelles						
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011	Charges à caractère général	29,0%	29,1%	27,7%	27,0%	26,0%	22,6%
60	Achats (énergies, fournitures, matières premières,)	13,8%	13,7%	13,2%	12,5%	14,9%	11,6%
61	Services extérieurs (prestations de service, locations, entretien, maintenance,)	9,4%	9,8%	8,7%	8,8%	7,7%	7,9%
62	Autres services extérieurs (honoraires, fêtes et	5,6%	5,4%	5,7%	5,4%	3,1%	2,9%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%
012	Charges de personnel	61,6%	61,0%	62,3%	62,2%	63,1%	65,5%
65	Autres charges de gestion courante	6,6%	6,6%	7,5%	8,6%	8,8%	10,1%
	Total dépenses de gestion courante	97,2%	96,8%	97,5%	97,9%	97,9%	98,2%
66	Charges financières (Intérêts dette)	2,7%	3,1%	2,4%	2,1%	1,9%	1,8%
67	Charges exceptionnelles	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

## ANNEXE 2 au DOB 2021

## **EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2015-2020**

Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolut° 2015-2016	Evolut° 2016-2017	Evolut° 2017-2018	Evolut° 2018-2019	Evolut° 2019-2020	Evolut° moy./an
013	Atténuation de charges	79 710 €	61 423 €	69 667 €	63 452 €	91 364 €	46 581 €	-22,9%	13,4%	-8,9%	44,0%	-49,0%	-10,2%
70	Produits des services	375 921 €	541 776 €	547 052 €	680 580 €	759 929 €	605 323 €	44,1%	1,0%	24,4%	11,7%	-20,3%	10,0%
73	Impôts et taxes	5 503 407 €	5 706 311 €	6 116 571 €	6 272 219 €	6 445 807 €	6 815 269 €	3,7%	7,2%	2,5%	2,8%	5,7%	4,4%
74	Dotations et participations	2 783 592 €	2 813 998 €	2 836 658 €	2 734 017 €	2 810 430 €	2 787 000 €	1,1%	0,8%	-3,6%	2,8%	-0,8%	0,0%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	29 579 €	49 671 €	48 598 €	44 181 €	58 629 €	36 508 €	67,9%	-2,2%	-9,1%	32,7%	-37,7%	4,3%
	Total recettes de gestion courante	8 772 209 €	9 173 178 €	9 618 546 €	9 794 448 €	10 166 160 €	10 290 681 €	4,6%	4,9%	1,8%	3,8%	1,2%	3,2%
76	Produits financiers	15 €	14 €	13 €	12 €	12 €	11 €	-8,8%	-7,9%	-3,9%	0,0%	-12,2%	-6,7%
77	Produits exceptionnels	30 591 €	33 061 €	91 973 €	22 873 €	37 517 €	12 936 €	8,1%	178,2%	-75,1%	64,0%	-65,5%	-15,8%
78	Reprises sur amort. et prov.	0€	0€	0€	0€	0€	0€						
To	Total des recettes réelles de fonctionnement		9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €	10 203 689 €	10 303 628 €	4,6%	5,5%	1,1%	3,9%	1,0%	3,2%
	Y compris opérations d'ordre		9 206 253 €	9 731 426 €	9 834 317 €	10 223 345 €	10 336 082 €						
Т	otal recettes réelles en valeur/habitant* :	867 €	877 €	932 €	910 €	917 €	899 €	1,2%	6,2%	-2,4%	0,8%	-2,0%	0,7%
	Population légale au 1er janvier :	10155	10495	10422	10791	11127	11464						

<sup>\*</sup> Moyenne de la strate en 2019 : 1303

	Structure (%) de l'ensemble des recettes rée	elles					
Chap.	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013	Atténuation de charges	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,9%	0,5%
70	Produits des services	4,3%	5,9%	5,6%	6,9%	7,4%	5,9%
73	Impôts et taxes	62,5%	62,0%	63,0%	63,9%	63,2%	66,1%
74	Dotations et participations	31,6%	30,6%	29,2%	27,8%	27,5%	27,0%
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%
	Total recettes de gestion courante	99,7%	99,6%	99,1%	99,8%	99,6%	99,9%
76	Produits financiers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
77	produits exceptionnels	0,3%	0,4%	0,9%	0,2%	0,4%	0,1%
78	Reprises sur amortissements et prov.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
To	otal des recettes réelles de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	BP 2020 (yc RAR 2019)	REALISE 2020	% réal.
10223 et 26	TLE ou Taxe aménagement (reversement)	2 301,00 €	862,00€	0,00€	160 291,00 €	115 770,40 €	5 000,00 €	0,00€	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 301,00 €	862,00€	0,00€	160 291,00 €	115 770,40 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
1345	Participat° pour non réalisat° d'aires stat.	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
13	Subvention d'Investissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
1641	Emprunts en euros	592 434,50 €	710 533,29 €	653 835,77 €	579 035,30 €	554 359,41 €	623 712,00 €	623 711,13 €	100,00%
165 et 1678	Autres emprunt en euros	14 326,00 €	14 326,00 €	14 325,00 €	0,00€	0,00€	580,00 €	580,00 €	100,00%
16	Remboursement d'emprunts	606 760,50 €	724 859,29 €	668 160,77 €	579 035,30 €	554 359,41 €	624 292,00 €	624 291,13 €	100,00%
202	Frais doc. urbanisme, numérisation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5 183,50 €	0,00 €	0,00€	
2031	Frais d'études	16 650,00 €	27 488,40 €	45 525,74 €	30 654,52 €	7 856,65 €	30 364,00 €	7 289,00 €	24,01%
2033	Frais d'insertion	0,00€	108,00 €	864,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2051	Concessions et droits similaires	2 023,60 €	11 107,22 €	20 188,80 €	23 123,90 €	23 443,99 €	107 314,00 €	15 294,00 €	14,25%
20	Immobilisations incorporelles	18 673,60 €	38 703,62 €	66 578,54 €	53 778,42 €	36 484,14 €	137 678,00 €	22 583,00 €	16,40%
204122	Subventions - Régions	0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	1 600,00 €	1 200,00 €	0,00€	0,00%
2041512	Subventions - GFP de rattachement	0,00€	448,90 €	2 513,20 €	45 180,24 €	175 384,00 €	291 785,00 €	124 554,00 €	42,69%
2041581	Subventions - Autres gpmts - biens mobiliers	0,00€	0,00€	0,00€	12 573,38 €	11 905,08 €	17 695,00 €	0,00€	0,00%
204182	Subventions - Autres organismes publics	13 505,60 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	
204	Subventions d'équipement versées	13 505,60 €	448,90 €	2 513,20 €	58 553,62 €	188 889,08 €	310 680,00 €	124 554,00 €	40,09%
2111	Terrains nus	0,00€	0,00€	148 000,00 €	779 826,32 €	375 169,52 €	67 060,00 €	1 400,00 €	2,09%
2115	Terrains bâtis	0,00€	0,00€	0,00€	268 075,85 €	0,00€	422 000,00 €	401 200,00 €	95,07%
2116	Cimetières	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2121	Plantations d'arbres	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	0,00€	4 229,00 €	67 424,44 €	17 545,42 €	13 951,32 €	6 000,00 €	1 798,08 €	29,97%
21311	Hôtel de Ville	4 327,85 €	0,00€	0,00€	5 540,76 €	1 703,91 €	10 000,00 €	0,00€	0,00%
21312	Bâtiments scolaires	12 619,76 €	67 085,52 €	274 267,53 €	218 850,44 €	132 689,12 €	185 825,51 €	169 395,22 €	91,16%
21316	Equipements du cimetière	0,00€	0,00€	6 880,80 €	233,64 €	0,00€	0,00€	0,00€	
21318	Autres bâtiments publics	275 692,80 €	228 188,03 €	76 484,22 €	161 252,93 €	151 049,18 €	153 017,29 €	38 453,23 €	25,13%
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00€	87 500,08 €	83 616,95 €	114 483,51 €	107 812,94 €	93 134,08 €	37 752,89 €	40,54%
2138	Autres constructions	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2151	Réseaux de voirie	213 297,12 €	491 430,23 €	599 794,48 €	807 402,04 €	812 715,77 €	644 831,97 €	291 382,65 €	45,19%
2152	Installations de voirie	4 008,00 €	17 298,62 €	13 570,14 €	50 970,53 €	21 682,15 €	112 780,00 €	3 413,50 €	3,03%
21534	Réseaux d'électrification	27 814,89 €	11 592,14 €	166 871,16 €	30 468,27 €	0,00€	0,00€	0,00€	
21538	Réseaux divers	5 203,46 €	335 104,78 €	0,00€	16 832,06 €	13 229,40 €	37 422,00 €	7 128,00 €	19,05%
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00€	2 072,52 €	3 895,22 €	2 398,69 €	4 521,20 €	5 000,00 €	0,00€	0,00%
21571	Matériel roulant technique			0,00€	155 112,48 €	0,00€	2 000,00 €	0,00€	0,00%
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 440,00 €	23 422,50 €	67 323,16 €	78 257,39 €	36 127,84 €	130 736,09 €	58 330,73 €	44,62%
2158	Autres installations, matériel & outillage techn.	34 302,67 €	120 498,58 €	61 690,89 €	70 493,45 €	98 880,24 €	91 898,74 €	88 446,98 €	96,24%
2161	Œuvres et objets d'art	0,00€	0,00€	650,00€	25 000,00 €	625,00 €	0,00€	0,00€	
2182	Matériel de transport	0,00 €	16 914,00 €	29 526,00 €	23 500,00 €	49 188,31 €	65 120,00 €	40 321,52 €	61,92%
2183	Matériel de bureau et informatique	8 139,76 €	64 876,88 €	16 771,46 €	94 530,92 €	21 299,47 €	31 220,00 €	1 711,18 €	5,48%
2184	Mobilier	4 582,35 €	11 019,07 €	97 578,60 €	36 813,19 €	23 143,14 €	55 255,32 €	40 298,35 €	72,93%
2188	Autres immo corporelles	36 660,66 €	27 775,30 €	54 174,17 €	73 757,79 €	75 971,90 €	174 456,40 €	132 604,14 €	76,01%
21	Immobilisations corporelles	628 089,32 €	1 509 007,25 €	1 768 519,22 €	3 031 345,68 €	1 939 760,41 €	2 287 757,40 €	1 313 636,47 €	57,42%

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	BP 2020 (yc RAR 2019)	REALISE 2020	% réal.
2312	Immob en cours-terrains	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		0,00€	0,00€	
2313	Immob en cours-constructions	503 611,49 €	216 547,47 €	443 455,49 €	273 801,08 €	20 512,17 €	10 110,29 €	8 410,37 €	83,19%
2315	Immob en cours-inst.techn.	0,00€	31 970,87 €	267 126,76 €	281 266,60 €	7 886,16 €	0,00€	0,00€	
238	Avances forfaitaires sur immob en cours	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
23	Immobilisations en cours	503 611,49 €	248 518,34 €	710 582,25 €	555 067,68 €	28 398,33 €	10 110,29 €	8 410,37 €	83,19%
45	Opération pour compte de tiers - Passerelle (SNCF)	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	378 984,44 €	505 515,56 €	408 929,97 €	80,89%
	Autres opérations d'équipement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Opération	n d'équipement n° 201301 - groupe scolaire L. Aubrac	4 181 682,71 €	82 421,27 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Opérati	ion d'équipement n° 201501 - Restauration piscine	75 780,57 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Opération	n d'équipement n° 201502 - Club house VTT Boulistes	25 002,01 €	284 178,17 €	4 364,22 €	1 224,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
Opération d	l'équipement n° 201701 - Requalification du centre ville	0,00€	0,00 €	19 908,00 €	8 532,00 €	108,00€	84 600,00 €	24 919,70 €	29,46%
Opération d'éc	quipement n° 201702 - Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	0,00€	0,00€	75 508,00 €	22 170,21 €	108,00 €	50 000,00 €	31 960,80 €	63,92%
Opération d'	équipement n° 201703 - Extension de l'école primaire S. Lacore	0,00€	0,00€	108,00 €	30 688,27 €	36 422,18 €	867 356,79 €	797 846,34 €	91,99%
Opération	d'équipement n° 201704 - Réalisation d'un skate-park	0,00€	0,00€	2 990,40 €	202 429,14 €	1 113,66 €	0,00€	0,00€	
Opération d'é	quipement n° 201801 - Extension - réaménagement école R. Chappel	0,00€	0,00 €	0,00€	55 809,20 €	673 955,69 €	5 000,00 €	4 839,37 €	96,79%
Opération d'é	équipement n° 201802 - Aménagement site de Montalon	0,00€	0,00 €	0,00€	108,00€	9 492,00 €	38 547,20 €	20 041,68 €	51,99%
Opération d'é	équipement n° 201803 - Aménagement rue E. Dantagnan	0,00€	0,00 €	0,00€	108,00€	103 482,00 €	1 493 000,00 €	1 264 082,50 €	84,67%
Opération d'éc	quipement n° 201804 - Réaménagement logement Dalzac	0,00€	0,00 €	0,00€	28 012,00 €	93 405,94 €	2 465,10 €	0,00 €	0,00%
Opération d'	'équipement n° 201805 - Construction passerelle Centre ville - Bois Milon	0,00€	0,00 €	0,00€	36 396,00 €	329 494,67 €	452 609,33 €	353 327,42 €	78,06%
Opération d'éc	quipement n° 201901 - Extension locaux Plaine des Sports	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00 €	3 170,16 €	35 000,00 €	24 720,64 €	70,63%
Opération d'	équipement n° 201902 - Restauration Château Robillard	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	864,00€	110 000,00 €	81 088,81 €	73,72%
Opération d'	équipement n° 201903 - Aménagement secteur Patoche	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	26 114,30 €	918 885,70 €	891 526,62 €	97,02%
Opération d'é	équipement n° 202001 - Réalisation d'une halle sportive - La Garosse	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	35 000,00 €	12 872,66 €	36,78%
	Opérations d'équipement	4 282 465,29 €	366 599,44 €	102 878,62 €	385 476,82 €	1 277 730,60 €	4 092 464,12 €	3 507 226,54 €	85,70%
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 055 406,80 €	2 888 998,84 €	3 319 232,60 €	4 823 548,52 €	4 520 376,81 €	7 973 497,37 €	6 009 631,48 €	75,37%

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	BP 2020 (yc RAR 2019)	REALISE 2020	% réal.
13911	Subvention d'investissement - Etat	0,00€	0,00€	0,00€	54,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00€	
13918	Subvention d'investissement - Autres	0,00€	0,00€	0,00€	676,00 €	676,00 €	676,00 €	676,00 €	
28	Reprise sur amortissement	0,00€	0,00€	1 405,04 €	0,00€	0,00€	16 850,00 €	842,00 €	
213	Constructions immob. corporelles	0,00€	0,00€	19 489,09 €	16 253,28 €	18 926,43 €	35 000,00 €	30 881,89 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00€	20 894,13 €	16 983,28 €	19 656,43 €	52 580,00 €	32 453,89 €	61,72%
13151	GFP de rattachement	15 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
204412	Subventions d'équipement -organismes publics	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	315 300,00 €	0,00€	
21312	Constructions - bâti. scolaire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
21318	Autres constuctions sur batiments publics	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2138	Autres constuctions	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
21538	Autres réseaux	0,00€	0,00€	0,00€	2 139,53 €	0,00€	0,00€	0,00€	
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	23 500,00 €	0,00€	
2313	Constructions	0,00€	0,00€	18 542,54 €	6 254,86 €	0,00€	27 500,00 €	0,00€	
2315	Installations techniques, matériel et outillage techniques	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	219 860,00 €	179 860,01 €	
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	0,00€	18 542,54 €	8 394,39 €	0,00€	586 160,00 €	179 860,01 €	30,68%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	15 000,00 €	0,00 €	39 436,67 €	25 377,67 €	19 656,43 €	638 740,00 €	212 313,90 €	33,24%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 070 406,80 €	2 888 998,84 €	3 358 669,27 €	4 848 926,19 €	4 540 033,24 €	8 612 237,37 €	6 221 945,38 €	72,25%
001	solde d'exécution d'invest. reporté de N-1	342 393,23 €	254 427,91 €	0,00€	1 224 785,33 €	824 141,13 €	51 821,48 €	51 821,48 €	
	TOTAL y c 001	6 412 800,03 €	3 143 426,75 €	3 358 669,27 €	6 073 711,52 €	5 364 174,37 €	8 664 058,85 €	6 273 766,86 €	

**RAR 2020**: 1 103 225,21 €

#### **ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT**

Au	torisation de programme (AF	P)		Crédits de paiement (CP)						1			
N° AP	Libellé	N° OP	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP antérieurs réalisés	CP 2021 prévisionnels	CP 2022 prévisionnels	CP 2023 prévisionnels	Total AP (yc réalisés antérieurs)	Reste engagé sur AP-CP au 31/12/2020	Réalisé hors AP-CP	RAR 2020 hors AP-CP
2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux	201702	0,00€	108,00 €	31 960,80 €	32 068,80 €	1 508 039,20 €	0,00€	0,00€	1 540 108,00 €	53 328,00€	97 678,21€	0,00€
2016-01	pluviales et réseaux	201702			Proposition aj	ustement des CP :	100 000,00 €	1 200 000,00 €	1 100 000,00 €	2 432 068,80 €	33 328,00 €	97 078,21€	0,00 €
2018-02	Extension de l'école R.	201801	55 809,20 €	673 955,69 €	4 839,37 €	734 604,26 €	0,00€	0,00€	0,00€	734 604,26 €	0,00€	52 076,56 €	2 157,84 €
2018-02	Chappel	201801			Proposition aj	ustement des CP :	0,00€	0,00 €	0,00 €	734 604,26 €	0,00 €	32 070,30 €	2 137,64 €
2018-03	Extension de l'école S.	201703	8 577,60 €	18 115,14 €	784 246,87 €	810 939,61 €	97 060,39 €	0,00€	0,00€	908 000,00 €	77 020,70 €	54 017,18€	2 450,06 €
2016-03	Lacore	201703			Proposition aj	ustement des CP :	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	890 939,61 €	77 020,70 €	34 017,18 €	2 430,00 €
2018-04	Construction d'une passerelle interguartiers	201805 et	36 396,00 €	708 479,11 €	762 257,39 €	1 507 132,50 €	195 867,50 €	0,00€	0,00€	1 703 000,00 €	84 484,44 €	5 544,00 €	0,00€
2018-04	Bois Milon - centre ville	art. 4581			Proposition aj	ustement des CP :	195 867,50 €	0,00€	0,00€	1 703 000,00 €	04 404,44 €	3 344,00 €	0,00 €
2018-05	Aménagement de la rue E.	201803	108,00€	103 482,00 €	1 264 082,50 €	1 367 672,50 €	532 327,50 €	0,00€	0,00€	1 900 000,00 €	374 246,59 €	0,00€	0,00€
2018-03	Dantagnan	201803			Proposition aj	ustement des CP :	400 000,00 €	0,00€	0,00€	1 767 672,50 €	374 240,33 €	0,00 €	0,00 €
2019-01	Extension des locaux de la	201901	0,00€	0,00€	24 720,64 €	24 720,64 €	625 279,36 €	0,00€	0,00€	650 000,00 €	44 546,24 €	0,00€	0,00€
2019-01	Plaine des Sports	201901			Proposition aj	ustement des CP :	200 000,00 €	455 279,36 €	0,00€	680 000,00 €	44 340,24 €	0,00 €	0,00 €
2019-02	Réaménagement du site de	201802	0,00€	0,00€	13 417,68 €	13 417,68 €	467 782,32 €	0,00€	0,00€	481 200,00 €	286 569,00 €	16 224,00 €	11 923,20€
2019-02	Montalon	201802			Proposition aj	ustement des CP :	325 000,00 €	0,00€	0,00€	338 417,68 €	280 303,00 €	10 224,00 €	11 323,20 €
2019-03	Travaux de rénovation du	201902	0,00€	864,00 €	81 088,81 €	81 952,81 €	78 911,19 €	0,00€	0,00€	160 864,00 €	71 888,85 €	0,00€	0,00€
2019-03	Château Robillard	201902			Proposition aj	ustement des CP :	78 911,19 €	0,00€	0,00€	160 864,00 €	71 000,03 €	0,00 €	0,00 €
2019-04	Aménagement du chemin de Patoche et giratoire rue	201903	0,00€	26 114,30 €	891 526,62 €	917 640,92 €	37 359,08 €	0,00€	0,00€	955 000,00 €	13 428,16€	0,00€	0,00€
2015-04	Nationale	201303			Proposition aj	ustement des CP :	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	932 640,92 €	13 420,10 €	0,00 €	0,00 €
2020-01	Réalisation d'une halle	202001	0,00€	0,00€	12 872,66 €	12 872,66 €	100 000,00 €	1 137 127,34 €	250 000,00 €	1 500 000,00 €	52 407,34 €	0,00€	0,00€
2020-01	sportive - La Garosse	202001			Proposition aj	ustement des CP :	50 000,00 €	1 187 127,34 €	250 000,00 €	1 500 000,00 €	32 407,34 €	0,00 €	0,00 €

	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP antérieurs réalisés	CP 2021 prévisionnels	CP 2022 prévisionnels	CP 2023 prévisionnels	Total AP :
Total	100 890,80 €	1 531 118,24 €	3 871 013,34 €	5 503 022,38 €	1 444 778,69 €	2 842 406,70 €	1 350 000,00 €	11 140 207,77 €
Total	100 050,00 €	1 331 110,24 0	3 071 013,54 0	3 303 022,30 C	1 444 770,03 €	2 0 12 100,70 0	1 330 000,00 €	11 140 207,77 6

Reste engagé sur AP-CP au 31/12/2020	Réalisé hors AP-CP	RAR 2020 hors AP-CP
1 057 919,32 €	225 539,95 €	16 531,10 €

## ANNEXE 5 au DOB 2021 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021-2023

RAR = Reste à réaliser (engagé non payé) AP = Autorisation de Programme CP = Crédits de Paiement

Total

SYNTHESE - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2020	RAR 2020 (hors AP-CP)	2021	2022	2023
Acquisitions foncières	402 600 €	65 660 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €
Travaux, installations et signalisations de voirie	1 186 323 €	479 589 €	1 318 000 €	1 515 000 €	1 535 000 €
Travaux de réaménagement de la rue Dantagnan	1 264 083 €	0€	400 000 €	0€	0€
Réalisation d'une passerelle centre-ville - Bois Milon	762 247 €	0€	195 870 €	0€	0€
Bassin de rétention des eaux pluviales - dépenses hydrauliques	39 089 €	2 304 €	152 000 €	1 252 000 €	1 152 000 €
Eclairage public et réseaux d'électrification	124 554 €	133 238 €	150 000 €	120 000 €	120 000 €
Aménagement du quai de Plagne et travaux halte-nautique	0€	0€	110 000 €	0€	0€
Aménagement du site de Montalon	20 042 €	0€	325 000 €	0€	0€
Aménagement autres sites, espaces publics divers (y compris équipements - mobiliers urbains)	60 129 €	82 210 €	150 000 €	156 000 €	206 000 €
Travaux - aménagement cimetière	0€	0€	105 000 €	20 000 €	0€
Travaux - aménagements divers bâtiments scolaires	979 345 €	9 316 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Travaux - aménagements divers bâtiments communaux	158 452 €	115 292 €	401 800 €	350 000 €	250 000 €
Extension des locaux de la Plaine des Sports	24 721 €	0€	200 000 €	455 279 €	0€
Réalisation d'une halle sportive à La Garosse	12 873 €	0€	50 000 €	1 187 127 €	200 000 €
Autres dépenses sur équipements sportifs	0€	0€	55 000 €	95 000 €	25 000 €
Acquisitions d'équipements - véhicules - matériels divers	318 676 €	141 541 €	290 000 €	210 000 €	230 000 €
Prestations et études diverses	32 209 €	74 076 €	20 000 €	25 000 €	25 000 €

**Dont AP-CP:** 3 871 013 € 1 444 779 €

1 103 225 €

5 385 340 €

Projections sur années:	2021	2022	2023
Emprunt	0 €	2 200 000 €	0 €
Epargne brute	2 568 234 €	2 443 103 €	2 282 872 €
Remboursement en capital de la dette	511 258 €	387 136 €	489 680 €
Besoin de financement de l'investissement	3 041 925 €	4 683 536 €	2 663 652 €
Variation du fonds de roulement	-984 948 €	-427 569 €	-870 460 €
Résultat de clôture	1 306 685 €	879 116 €	8 656 €
Encours de dette au 31/12/N	<i>5 224 797</i> €	7 037 661 €	6 547 981 €
Capacité de désendettement (en années)	2	2,9	2,9

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	BP 2020 (yc RAR 2019)	REALISE 2020	% réal
1311	Etat & établ.nationaux	0,00€	0,00€	760,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
1318	Autres subventions d'équipement transférables	0,00€	0,00€	3 540,00€	1 412,16 €	23 715,33€	3 500,00€	3 500,00€	100,00%
1321	Etat & établ.nationaux	15 718,71€	53 789,51€	9 624,39€	53 517,53 €	0,00€	36 000,00€	36 000,00€	100,00%
1322	Régions	18 075,00€	30 193,13 €	15 674,00€	23 000,00€	22 938,67€	0,00€	0,00€	
1323	Départements	79 341,00€	106 983,52€	112 184,00€	166 870,00€	168 789,00€	595 912,00€	287 743,00€	48,29%
13251	GFP de rattachement	96 650,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
13258	Autres groupements	0,00€	0,00€	12 597,20€	16 107,66€	0,00€	42 068,00€	30 919,89€	73,50%
1327	Budget communautaire et fonds struc.	9 244,03 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
1328	Autres groupements	412 352,80€	309 264,60€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
1338	Autre fonds - équipements transférables						917 200,00€	0,00€	0,00%
1341	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	60 000,00€	148 671,47€	33 965,91€	141 249,45€	3 750,00€	364 677,26€	188 418,51€	51,67%
1342	Amendes de police	89 016,00€	67 344,00€	46 961,98€	44 915,00€	40 796,00€	40 000,00€	78 237,00€	195,59%
1345	Partic non réalisat° aire stationement	·	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
1346	Participation voirie et réseaux		0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
1348	Autres fonds affectés équipements non transf.	3 222,38€	76 708,93€	95 881,23€	140 334,45€	73 489,82 €	0,00€	352 000,00€	0,00%
1388	Autres subv d'invest. non transférables	19 491,00€	28 413,00€	0,00€	0,00€		0,00€	12 750,00€	0,00%
13	Subventions d'investissement	803 110,92€	821 368,16€	331 188,71€	587 406,25€	333 478,82€	1 999 357,26€	989 568,40€	49,49%
1641	Emprunts	2 457 023,00€	0,00€	0,00€	0,00€	2 000 000,00€	0,00€	0,00€	,
165 et 168	Autres emprunts et assimilés	42 977,00€	0,00€	0,00€	580,00€	510,00€	0,00€	510,00€	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00€	0,00€	0,00€	580,00€	2 000 510,00€	0,00€	510,00€	
4582	Opération pour compte de tiers (Passerelle - SNCF)	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	536 940,00€	
45	Opération pour compte de tiers	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	536 940,00€	
10222	Fonds de Compensation de la TVA	445 197,00€	888 472,00€	376 194,00€	401 733,00€	477 210,00€	462 190,00€	445 358,00€	96,36%
10223	Taxe Locale d'Equipement	126 977,09€	364,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
10226	Taxe d'Aménagement	0,00€	609 069,50€	509 972,25€	428 925,89€	325 483,87€	275 000,00€	257 519,08€	93,64%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 993 446,00€	680 087,38€	557 948,06€	3 507 241,05€	1 727 946,05€	2 000 000,00€	2 000 000,00€	100,00%
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 565 620,09€	2 177 992,88€	1 444 114,31€	4 337 899,94€	2 530 639,92€	2 737 190,00€	2 702 877,08€	98,75%
024	Produit des cessions						6 000,00€		
	TOTAL RECETTES REELLES	5 868 731,01€	2 999 361,04€	1 775 303,02€	4 925 886,19€	4 864 628,74€	4 742 547,26€	4 229 895,48€	89,19%
192	Plus/moins value cession d'immo	2 690,76€	1 300,00€	40 607,75€	700,00€	3 820,00 €	0,00€	1 200,00€	
2111	Terrains nus	7 966,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
2802	Frais documents d'urbanisme	14 766,40 €	1 114,00 €	1 113,18 €	0,00€	0,00€	1 958,77€	1 958,77 €	
28031	Amortis. frais d'études	37 435,00€	5 201,00€	15 035,40 €	27 006,48€	22 767,72 €	14713,98€	14 713,98 €	
2804122	Amort. subv. Région bât et installation	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	800,00€	106,00€	106,00€	
2804122	Amort. subv. negon bat et installation  Amort. subv. infrastruct. Département	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00 €	36 285,00€	36 285,00€	36 285,00 €	
28041512	GFP de rattachement - Bât et installation	0,00€	6 753,00€	6 752,60 €	2 962,10 €	24 799,95 €	73 256,67 €	67 119,29€	
28041512	Autre groupement - biens mobiliers, mat. étude	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	6 436,00 €	2 381,00€	8 518,38 €	
28041581	Amort subv.équip. Pers. Droit privé	1 746,85€	1 746,85€	0,00€	0,00€	0,00€	∠ 301,00 €	0,00€	
280421	Privés - bât. et installations	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	12 500,00€	12 500,00€	12 500,00€	
280422	Concessions & droits similaires	11 052,20 €	5 294,25€	4 891,22 €	17 552,00€	24 429,80€	20 162,89€	20 162,89€	
28051		·	·	·					
28121	Amort. plantation d'arbres et d'arbust Autres agencements et aménagements	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 € 938,88 €	2 223,00 € 938,88 €	
28128	Installat° générales, aménagements construct°	0,00€	0,00€			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	₹30,88 €		
	I installat generales amenagements construct	i ()()()‡	I	0,00€	0,00€	489,37€	1	0,00€	

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	BP 2020 (yc RAR 2019)	REALISE 2020	% réal
28152	Installations de voirie	0,00€	200,00€	200,00€	200,00€	200,00€	1 811,50€	1 811,50€	
281534	Réseaux d'électrification	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		0,00€	
281538	Autres réseaux	1 272,00€	5 176,91€	8 662,65€	3 746,91€	4 616,39€	2 309,35€	1 169,33€	
281568	Autre matériel incendie	1 376,74€	694,00€	415,00€	1 195,00€	1 675,00€	2 373,00€	2 373,00€	
281571	Matériel roulant	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	25 852,00€	25 852,00€	25 852,00€	
281578	Autre matériel voirie	5 538,00€	6 980,90€	12 907,90€	21 789,36€	35 438,32€	32 692,20€	32 692,20€	
28158	Amort. autres matériels techniqu	16 068,59€	11 530,27€	41 306,80€	70 437,83€	73 307,82€	110 963,88€	110 963,88€	
28181	Installations générales	0,01€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€		0,00€	
28182	Matériel de transport	30 836,66€	20 786,71€	19 641,86€	16 520,00€	17 304,00€	22 828,89€	22 828,89€	
28183	Matériel de bureau informatique	23 755,31€	17 834,36€	21 648,30€	33 455,20€	57 049,85€	49 471,19€	49 471,19€	
28184	Mobilier	17 031,11€	13 302,06€	15 651,11€	24 283,55€	30 333,42 €	26 660,25€	26 659,79€	
28188	Autres immos corporelles	64 597,48€	62 417,63€	57 922,38€	56 933,38€	67 396,51€	60 156,55€	60 156,55€	
4817	Pénalités renégociat° dette		0,00€						
040	Opérations d'ordre entre section	274 641,11€	198 839,94€	285 264,15€	315 289,81€	447 724,15€	499 645,00€	499 704,52€	
2031	Frais d'études	0,00€	0,00€	18 434,54€	5 390,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	
2033	Frais d'insertion	0,00€	0,00€	108,00€	864,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
21534	Réseaux d'électrification	0,00€	0,00€	0,00€	2 139,53€	0,00€	0,00€	0,00€	
238	Avances forfaitaires	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	270 860,00€	179 860,01€	
13251	GFP de rattachement	15 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
4582	Op sous mandat	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	315 300,00€	0,00€	
041	Opérations patrimoniales	15 000,00€	0,00€	18 542,54€	8 394,39 €	0,00€	586 160,00€	179 860,01€	
021	Virement de la section de fonctionnement						2 835 706,59€		
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	289 641,11€	198 839,94€	303 806,69€	323 684,20€	447 724,15€	3 921 511,59€	679 564,53€	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 158 372,12 €	3 198 200,98 €	2 079 109,71 €	5 249 570,39 €	5 312 352,89 €	8 664 058,85 €	4 909 460,01 €	
001	solde d'exécution d'invest. reporté de N-1			54 774,23 €					
		!	!				RAR 2020 :	419 434,27 €	
	Résultat section investissement y compris 001 :	-254 427,91€	54 774,23€	-1 224 785,33€	-824 141,13€	-51 821,48€	0,00€	-1 364 306,85€	

## **BUDGET ANNEXE - SPIC HALTE NAUTIQUE**

## Compte administratif 2018-2020

	SECTION D'EXPLOITATION			
		CA 2018	CA 2019	CA 2020
Compte	Dépenses d'exploitation		Mont	ant HT
6061	Dépenses d'énergie (élect., eau)	188,88 €	401,60 €	268,57 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00€	0,00€	508,78 €
61558	Sous-traitance entretien et réparations	0,00€	0,00€	1 260,00 €
6156	Maintenance	0,00€	1 850,00 €	0,00€
627	Services bancaires et assimilés	0,00€	0,00€	1,40 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00€	0,00€	1,49€
66111	Charges financières	0,00€	0,00€	0,00€
	Total dépenses réelles d'exploitation		2 251,60 €	2 040,24 €
6811	Dotation aux amortissements	0,00€	7 263,00 €	7 535,00 €
023	Virement à la section d'investissement			
7	Total dépenses d'ordre d'exploitation		7 263,00 €	7 535,00 €
	Total :	188,88 €	9 514,60 €	9 575,24 €

	_			
		CA 2018	CA 2019	CA 2020
Compte Recettes d'exploitation			Mon	tant HT
752	Locations emplacements	7 691,69 €	8 273,13 €	7 472,71 €
7588	Régul TVA	0,31€	0,92 €	0,00€
774	Subvention de fonctionnement budget principal	5 000,00 €		
778	Autres produits exceptionnels		1 434,00 €	0,00€
	Total recettes réelles d'exploitation	12 692,00 €	9 708,05 €	7 472,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€		0,00 €
	Total recettes d'ordre d'exploitation	0,00€	0,00€	0,00€
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00€	12 503,12 €	12 696,57 €
	Total:	12 692,00 €	22 211,17 €	20 169,28 €
	27 11 124 7 111 22		10.505.77.0	10.504.04.0
	Résultat CA ou équilibre BP :	12 503,12 €	12 696,57 €	10 594,04 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT						
		CA 2018	CA 2019	CA 2020			
Compte	Dépenses d'investissement		Montant HT				
2131	Constructions - bâti.	0,00€	0,00€	0,00€			
2135	Dépenses d'équipement	0,00€	6 785,00 €	3 971,75 €			
1641	Remboursement dette	0,00€	0,00€	0,00€			
Tot	tal dépenses réelles d'investissement	0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €			
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00€	0,00€	0,00€			
Tot	Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00€			
	Total :	0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €			
	RAR 2020			1 840,00 €			
	Total yc RAR 2020			5 811,75 €			

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	
Compte	Recettes d'investissement	Montant HT			
131	Subvention d'investissement	0,00€		0,00€	
To	otal recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00€	0,00€	
28131	Dotation aux amort - bâti.	0,00€	7 263,00 €	7 263,00 €	
28135	Dotation aux amort - installa.	0,00€		272,00€	
021	Virement de la section de fonctionnement				
001	Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €		478,00 €	
To	Total recettes d'ordre d'investissement		7 263,00 €	8 013,00 €	
Total:		0,00 €	7 263,00 €	8 013,00 €	
Résultat CA (hors RAR) ou équilibre BP :		0,00 €	478,00 €	4 041,25 €	